

**Gender Equality and Women's Empowerment Programme,
GEWEP II 2016 - 2018**

Burundi, Rapport de l'évaluation finale, Mars 2019



Photo: William Hirtle/CARE

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sigles et abréviations | 1 |
| Résumé exécutif | 2 |
| 5 | |
| I. Introduction | 6 |
| 1.1. Contexte géographique et démographique..... | 6 |
| 1.2. Bref description du programme GEWEP | 7 |
| 1.2.1 Théorie du Changement | 7 |
| 1.2.2 Objectifs du projet | 7 |
| 1.3. Objectifs de l'évaluation finale de GEWEP II..... | 8 |
| 1.4. Limites de l'évaluation | 8 |
| II. Méthodologie..... | 8 |
| 2.1. Echantillonnage | 9 |
| 2.1.1. Taille de l'échantillon attendue et réalisé..... | 10 |
| 2.1.2. Méthode de tirage de l'échantillon | 10 |
| 2.2. Collecte des données | 11 |
| 2.2.1. Techniques de collecte des données | 11 |
| 2.2.2. Période de la collecte | 11 |
| 2.2.3. Difficultés rencontrées | 12 |
| 2.3. Considération éthique | 12 |
| III. Principaux résultats | 12 |
| 3.1. Le participant typique de GEWEP II..... | 12 |
| 3.2. Les domaines intervention | 14 |
| 3.2.1. Renforcement de la Société Civile..... | 14 |
| 3.2.2. Renforcement des femmes sur le plan économique et entrepreneuriat | 17 |
| 3.2.3. Participation des femmes dans les processus de prise de décision..... | 20 |
| 3.2.4. Engager les hommes dans la promotion de l'égalité genre..... | 24 |
| 3.3. Les sous-thèmes d'intervention | 29 |
| 3.3.1. Réduire les violences basées sur le genre | 29 |
| 3.3.2. Changement dans les politiques, lois et pratiques en rapport avec la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre | 29 |
| 3.3.3. Renforcement des droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive..... | 30 |
| 3.3.4. Capacités des femmes et des filles à faire face aux chocs économiques | 32 |
| 3.4. Indicateurs de Care International..... | 33 |
| 3.4.1. Les femmes participant dans les décisions financières du ménage..... | 33 |
| 4. Discussion sur les résultats | 35 |
| 4.1. Quelles sont les tendances clés relativement aux droits des femmes ? | 35 |
| 4.2. Les résultats se confirment-ils les uns les autres ou se contredisent-ils..... | 36 |
| 4.3. Comment GEWEP II contribue-t-il à la réalisation des Objectif de Développement Durables (ODD)? | 36 |



| | |
|---|----|
| 5. Leçons apprises | 37 |
| 6. Conclusion et recommandations | 38 |
| ANNEXES | 41 |

Sigles et abréviations

| | |
|------------|---|
| ABUBEF | : Association Burundaise pour le Bien-Etre Familial |
| APDH | : Association pour la Paix et les Droits de l'homme |
| CDFC | : Centres de Développement Familial et Communautaire |
| CEDEF | : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard de la Femme |
| COCAFEM/GL | : Concertation des Collectifs des Associations Féminines de la Région des Grands-Lacs |
| FGD | : Focus Group Discussion |
| GBV | : Gender Based Violence |
| GEWEP | : Gender Equality and Women's Empowerment Programme |
| GLID | : Great Lakes Inkingi Development |
| GS | : Groupe de Solidarité |
| IDI | : In-Depth Interviews |
| ISTEEBU | : Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi |
| KII | : Key Informant Interviews |
| NN | : Nawe Nuze |
| ODD | : Objectif de Développement Durables |
| ONG | : Organisation Non-Gouvernementale |
| PARJE | : Parc des Jeunes Entrepreneurs |
| PNG | : Politique Nationale Genre |
| R.D.C | : République Démocratique du Congo |
| REJA | : Réseau des organisations des Jeunes en Action |
| SACODE | : Santé des Communauté pour le Développement |
| SAICO | : Safina Industry Company |
| SRH | : Sexual and Reproductive Health |
| SRHR | : Sexual and Reproductive Health and rights |
| SSR | : Santé Sexuelle et Reproductive |
| VBG | : Violence Basée sur le Genre |
| VSBG | : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre |
| VSLA | : Village Savings and Loan Associations |

Résumé exécutif

L'évaluation finale de GEWEP II (programme d'autonomisation des femmes exécuté depuis 2016 dans 7 provinces du Burundi et financé par NORAD via CARE Norvège) avait pour objectif de mesurer les progrès réalisés mais aussi les gaps qui restent à accomplir pour que le groupe d'impact (les femmes de 15-64 ans de la zone d'intervention jouissent d'une autonomisation économique, sociale et politique effective. L'évaluation a permis une étude comparative entre la situation de référence (telle que présentée dans le rapport de l'étude de base) et la situation finale issue de l'analyse des données collectées sur terrain au mois de janvier 2018. La collecte des données pour l'évaluation finale a été faite sur un échantillon, quantitatif, représentatif de 774 personnes dont 406 femmes et 368 hommes. En plus de ces données quantitatives, des informations qualitatives ont été collectées auprès des groupes cibles et autres informateurs clés. Les principaux résultats révèlent globalement que :

Les femmes et les filles bénéficient d'une sécurité économique qui s'est bien améliorée depuis 2016 (démarrage de GEWEP II). En effet, les résultats quantitatifs et qualitatifs se confirment les uns les autres sur le fait que (1) 99,2% des femmes affirment posséder au moins un actif contre 84,4% en 2014, (2) 53,7% de femmes possédant un actif déclarent pouvoir le vendre sans demander la permission de quiconque dont 27,0% qui n'ont même pas besoin d'informer le mari. Cette proportion n'était qu'à 41,8% en 2014. Les ménages répondent aussi mieux aux chocs sans avoir besoin de vendre des actifs (67,5%) en 2018 contre (57,8%) en 2014. Comparativement aux non membres des VSLA, Ceci est confirmé par la majorité des focus groupes de discussions que nous avons eues avec les femmes et les hommes lors de cette étude, les femmes des VSLAS sont de loin avancées pour l'acquisition des biens, l'utilisation des services financiers, la participation dans la prise de décision dans les ménages et la résilience aux chocs.

La qualité des services de base en rapport avec la SSR et les violences basées sur le genre s'est sensiblement améliorée pour ceux qui les ont sollicités et utilisés. Ainsi, 99,0% des femmes ayant utilisés les services SSR ont été satisfaits en 2018 contre 92,1% en 2014. L'utilisation des services (accès) par contre ne s'est pas améliorée et il reste beaucoup à faire puisque seulement 41,6% de femmes ont utilisées les services SSR au cours des 12 derniers mois contre 54,8% en 2014. Il en est de même pour la prise de décision éclairée sur l'utilisation de ces services. L'évaluation révèle que 33,5% des femmes ont fait recours aux services SSR sur leur propre initiative en 2018 contre 62,0% en 2014 ;

Les attitudes des femmes, des hommes et des communautés à l'égard de l'égalité du genre et des droits des femmes s'améliorent et tendent à favoriser la participation significative des femmes dans la prise de décision. L'évaluation relève que les femmes membres des GS s'engagent de plus en plus dans les organes de prise de décision au niveau communautaire (80,7% contre 72,8% en 2014). Parmi les femmes membres des organes de prise de décision, 88,4% de ces femmes estiment avoir été à mesure d'influencer les décisions contre 83,2% en 2014. Le pourcentage de femmes membres de partis politiques a augmenté, ayant passé de 45,0% en 2014 à 72,4% en 2018 même si le pourcentage de femmes membres des comités de ces partis qui sont capable d'influencer les décisions a chuté passant de 94,2% en 2014 à 88,4% en 2018. Ceci est probablement influencé par la crise de 2015. Les attitudes des hommes ont peu progressé dans le bon sens pour pas mal d'aspect (score moyen de 3.7 en 2016 à 3.9 en 2018 sur une échelle de 0 à 5), la majorité des hommes restent imperméables à l'idée qu'une femme puisse hériter de la terre au même titre que son frère, selon les femmes interrogées cela est injuste « on partage le sein de la maman mais pas l'héritage foncier »

La capacité des organisations à devenir des partenaires fiables dans les domaines de plaidoyer et promotion des droits des femmes a été améliorée durant cette période de mise en œuvre du projet. En effet, le score moyen des organisations est passé de 2,6 en 2015 à 3,3 en 2018 sur une échelle de 0 (très médiocre) à 5 (très bon). Ceci représente une amélioration globale de 27% par rapport à 2015. Le

tableau 1 ci-après résume globalement les indicateurs mesures lors de cette évaluation et les résultats des analyses des données collectées :

| Indicators for Endline 2018 | Baseline 2014 | Endline 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Outcome 1: Women and girls benefit from increased economic security | | |
| % of women that own at least one asset | 99,2% | 84,40% |
| % of women that own assets and can sell without asking permission | 41,8% | 53,70% |
| % of households that have experienced shocks and did not have to sell household assets | 57,80% | 67,50% |
| Women's attitudes to their own economic security | 3,4/5 | 3,9/5 |
| Men's attitudes towards women's economic security | 3,6/5 | 3,9/5 |
| # and % of women with union, women's group or cooperative membership through which they can voice their labor rights | | Not available |
| % of IGAs that are still operating one year after establishment | | Not available |
| # and % of women who are active users of financial services (disaggregated by informal and formal services) | | Not available |
| Outcome 2: Improved quantity and quality of basic services related to SRHR and GBV. | | |
| % of women that have used SRHR services in the last 12 months and are satisfied with the services | 92,10% | 99,00% |
| % women that have used SRHR services the last 12 months | 54,80% | 41,60% |
| % of women that have used SRHR services in the last 12 months based on own decision | 54,20% | 39,90% |
| % of women making informed choices about their sexual and reproductive health | 62,00% | 33,50% |
| Attitude des femmes par rapport à la SSR (Santé sexuelle et reproductive) | 3,6/5 | 4,1/5 |
| Women perception on SGBV | 2,5/5 | 3,9/5 |
| Men's attitude towards the protection of women SRHR | 3,6/5 | 4,2/5 |
| Men's attitude towards GBV | 3,9/5 | 4,0/5 |
| Proportion of women aged 15-49 who make their own informed decisions regarding sexual relations, contraceptive use and reproductive health care | | |
| Outcome 3: Improved attitudes within households and communities towards women's rights and gender equality. | | |
| % of women reporting meaningful participation in decision-making | 54,40% | 90,00% |
| % of women who are member of any decision making body | 72,80% | 80,70% |
| % of women that are member of any decision-making body and state they are able to influence decisions | 83,20% | 88,40% |
| % of women that are member of a committee and state they are able to influence decisions | 94,20% | 88,40% |
| Women's perception of social inclusion in the community | 4,0/5 | 4,2/5 |
| Women's attitudes towards women's participation in decision making | | |
| Men's attitude towards women's participation in decision making bodies | 3,7/5 | 3,8/5 |

| Indicators for Endline 2018 | Baseline 2014 | Endline 2018 |
|--|---------------|--------------------------|
| % of engaged men that have supported victims of domestic violence | | Not available |
| % of people who reject intimate partner violence | | 74,70% |
| % of ever-partnered women and girls aged 15 years and older subjected to physical, sexual or psychological violence by a current or former intimate partner, in the last 12 months | | 10,80% |
| % of women and girls aged 15 years and older subjected to sexual violence by persons other than an intimate partner, in the last 12 months | | 3,00% |
| % of women who (report they) are able to equally participate in household financial decision-making | | 50,70% |
| Outcome 4: Strengthened partnership between government and civil society in the area of women and girls 'rights. | | |
| Capacity of GEWEPII implementing partner | 2,6/5 | 3,3/5 |
| Policy assessment | | Page 26 On the report |

L'évaluation a permis de relever un certain nombre de leçons apprises qu'il convient de mentionner dans ce résumé :

- **La mise en place des VSLA** répondait à un besoin ressenti de façon aiguë par les femmes et les filles et le choix de commencer par le renforcement économique des femmes et des filles lève une barrière énorme à l'atteinte des autres résultats de GEWEP II relativement à la participation des femmes aux instances de décision et à la réduction des VBG
- **Gagner plus l'adhésion des hommes et des garçons** (voire approche couples selon plusieurs informateurs clés) au VSLA est plus qu'une nécessité particulièrement pour les thématiques empowerment économique, droits en SSR et lutte contre les VBG. C'est une innovation et une bonne stratégie pour développer les valeurs d'une masculinité positive chez les futurs maris.
- **Le non accès à l'héritage**, et surtout celui de la terre apparaît comme une injustice profondément ressentie par les femmes et filles membres du groupe d'impact.
- **Le partenariat** avec les ONG locales a été une option à gains multiples (mise à grande échelle de son action au niveau géographique, favoriser l'appropriation par les acteurs locaux en vue de la pérennisation des acquis. Par ailleurs, visibilité et notoriété pour CARE et ses partenaires au niveau local, national et même international.

Les découvertes faites au cours des investigations liées à l'évaluation de GEWEP II ont conduit à la formulation d'un certain nombre de recommandations :

- ✓ *Il faut réussir l'empowerment des femmes en même temps que la consolidation des couples* (certains maris ont tendance à geler leur contribution aux frais du ménage dès que leurs femmes commencent à amener un peu d'argent à la maison. L'implication des hommes dans le projet s'avère donc nécessaire, et l'approche par couples pourrait être une stratégie efficace pouvant contribuer à éviter ces effets négatifs.
- ✓ *Renforcer la connexion des GS et de leurs membres avec les IMF.* La diversification des AGRs est difficile pour des membres qui n'ont pas accès à des crédits consistants, et la connexion avec

des IMF qui doivent d'explorer les possibilités de rendre les produits offerts accessibles aux GS et à leurs membres.

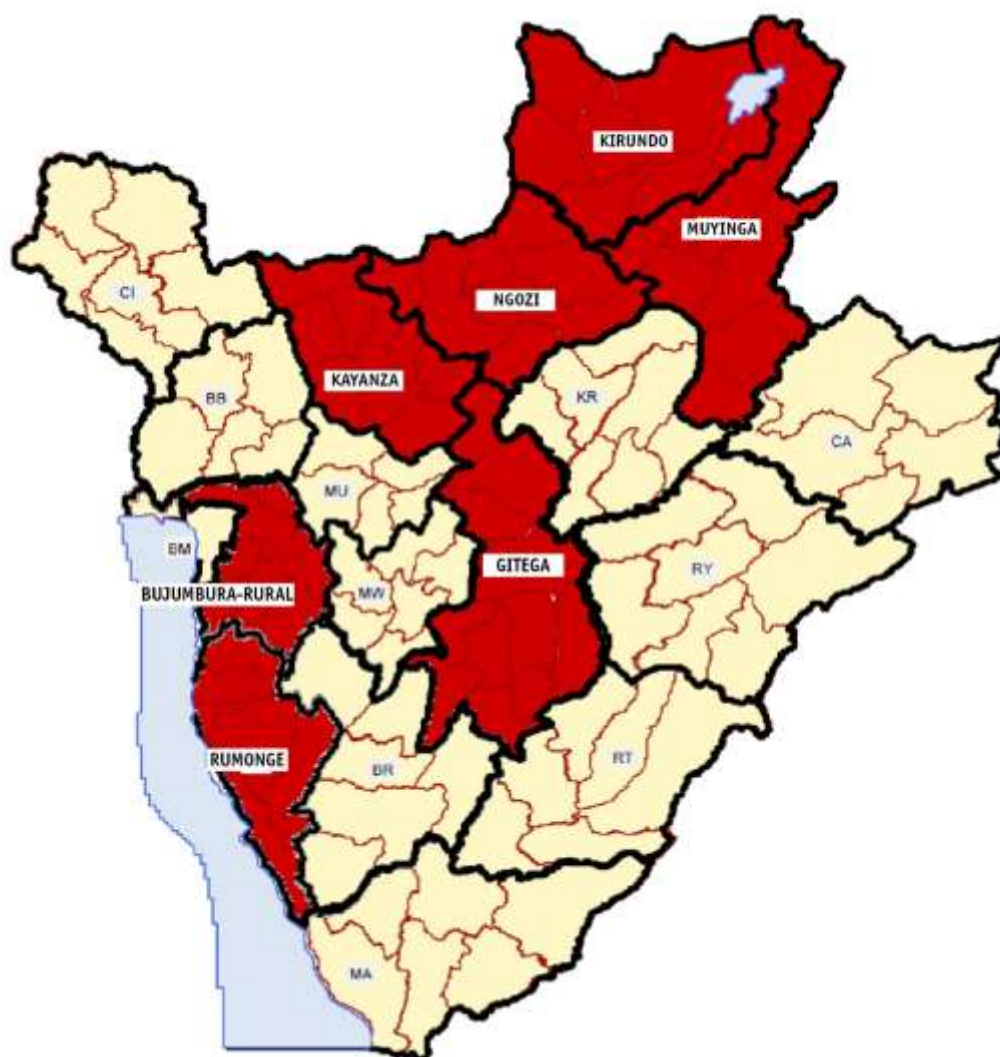
- ✓ *Intensifier les activités visant à contribuer à l'amélioration de la participation effective des femmes dans les instances de prise de décision.*
- ✓ *Maximiser les résultats des actions visant la promotion des droits des femmes en matière de SSR. Il faut reprendre le dialogue avec les leaders religieux et les leaders communautaires. Les messages des responsables des confessions religieuses qui contredisent ceux des agents de GEWEP sur terrain peuvent compromettre l'atteinte des résultats.*
- ✓ *Certains aspects du partenariat entre Care et ses partenaires pourraient être améliorés dans certains aspects (plans et budgets de renforcement de capacité, les contrats..) pour permettre l'atteinte des résultats*
- ✓ *Amélioration de la coordination des activités des partenaires par CARE. Un certain nombre d'actions devraient être menées en vue d'améliorer la coordination des activités visant l'empowerment de la femme dans la zone d'action.*



I. Introduction

Le Burundi est le 170^e sur 209 pays¹, en considérant le Produit Intérieur Brut . La population burundaise vit d'une agriculture d'autosubsistance à 90% où la force musculaire est le principal facteur de production. Cela exige une grande superficie de terre cultivable pour espérer satisfaire aux besoins primaires

1.1. Contexte géographique et démographique



Selon les projections démographiques de l'ISTEEBU, la population Burundaise est estimée à 11 772 322 habitants dont 5 956 914 de femmes (50,6%) pour l'année 2018, soit une densité globale de 423 habitants et une densité utile de 454 habitants au Km². La taille moyenne du ménage est de 4,8 selon

¹ https://planificateur.a-contresens.net/classement_par_pays/PIB.html

le rapport de l'EDS 2017 (Etude démographique et de sante). La structure par âge montre que la population du Burundi est extrêmement jeune. Deux tiers de la population (65%) sont âgés de moins de 25 ans. L'indice synthétique de fécondité qui était de 6,4 enfants par femme en 2010 est passé à 5,5 en 2016. Avec ces taux, le Burundi est classé parmi les pays les plus féconds au monde. La mortalité est encore élevée et l'Espérance de vie à la naissance basse (49,3 ans au recensement de 2008). On déplore un faible nombre d'infrastructures, de personnels de santé et une inégalité de couverture sanitaire entre l'urbain et le rural.

L'économie du Burundi est précaire, principalement basée sur l'agriculture et l'élevage. Cette situation ajoutée aux attitudes et les normes sociales défavorables à l'autonomisation (économique, sociale et politique de la femme freinent sensiblement la jouissance des droits fondamentaux de la femme. La croissance économique du burundi ainsi que le fonctionnement effectif de la société civile au développement du pays restent sévèrement affectés par la recurrence des crises socio-politique.

1.2. Bref description du programme GEWEP

1.2.1 Théorie du Changement

Le GEWEP II est ancré dans l'engagement à long terme de CARE Burundi en faveur de l'autonomisation des femmes. La théorie du changement de CARE Burundi, réaffirmée dans son dernier plan stratégique pour 2016-2020, postule que si les connaissances, les compétences et les capacités individuelles des femmes pauvres et vulnérables sont améliorées et si elles ont accès aux réseaux sociaux, aux barrières juridiques et culturelles. Les femmes sont autonomisées économiquement, socialement et politiquement en tenant compte de trois facteurs essentiels pour la capacité des femmes à revendiquer tous leurs droits: leurs propres connaissances, compétences et aspirations; les relations par lesquelles les femmes négocient leur vie et; les environnements et les structures qui influencent ou dictent les choix que les femmes peuvent faire.

Une des découvertes de Care à travers la mise en œuvre des activités d'empowerment des femmes au Burundi est que le renforcement au niveau de l'un des 3 facteurs (agence, relations, structures) est insuffisant pour permettre aux femmes de réaliser leurs droits et leurs aspirations. La mise en œuvre de GEWEP II a visé le développement holistique des femmes touchant en même temps ces trois facteurs (Agence, relation et structure).

L'évaluation a permis de constater que la théorie du Changement définie par Care dans le cadre du projets GEWEP II a permis l'atteinte des 4 resultats prévus pour contribuer à l'impact attendu du programme.

1.2.2 Objectifs du projet

Le Programme Egalité des genres et Autonomisation de la Femme (GEWEP II) est financé par Norad à travers CARE Norvège. Il est mis en œuvre dans 6 pays : Burundi, RDC, Mali, Myanmar, Niger et Rwanda. Au Burundi, GEWEP II fait suite au projet UMWIZERO I (2006-2009), UMWIZERO II (2009-2013) et de GEWEP I (2014_2016). Le programme GEWEP II est exécuté dans 7 provinces à savoir : Ngozi, Kayanza, Muyinga, Kirundo, Gitega, Bujumbura et Rumonge

Les objectifs de GEWEP II, au Burundi, sont les suivants :

- Les femmes et filles bénéficient d'une sécurité économique accrue ;
- Amélioration de la quantité et de la qualité des services de base liés à la santé sexuelle et de la reproduction ainsi qu'à la violence basée sur le genre ;

- Amélioration des attitudes au sein des ménages et des communautés à l'égard des droits des femmes et de l'égalité des sexes ;
- Renforcement du partenariat entre le gouvernement et la société civile dans le domaine des droits des femmes et des filles.

1.3. Objectifs de l'évaluation finale de GEWEP II

L'objectif global de l'évaluation finale de GEWEP est de mesurer les progrès réalisés à travers le programme en faveur des groupes d'impact dans la zone d'intervention. Cela est fait à travers une comparaison de la situation de départ et la situation finale.

D'une part, l'évaluation finale du projet UMWIZERO II dans les 4 provinces du Nord et d'autre part, l'étude de base (GEWEP II) dans les autres provinces supplémentaires est considérée comme la situation de référence de GEWEP II. L'évaluation finale cherche à mesurer les mêmes indicateurs qui ont été mesurés lors des études de base ainsi que le niveau de plaidoyer et de renforcement des capacités des organisations de la société civile.

1.4. Limites de l'évaluation

Les méthodologies entre l'étude de base, l'évaluation finale de l'UMWIZERO et l'évaluation finale de GEWEP sont différentes que ça soit en termes de taille de l'échantillon que sur la population cible. Le fait de devoir combiner trois évaluations avec des méthodologies un petit peu différentes pour trouver les valeurs de base a rendu difficile la comparaison des indicateurs. Pour l'enquête quantitative de cette évaluation finale, le tirage des zones d'enquêtes a été effectué à partir des bases de données agrégées des VSLA dans la zone d'intervention de GEWEP II. Ainsi, seuls les membres des VSLA ont été enquêtés. Ce qui n'est pas le cas des deux autres qui ont utilisé l'approche ménage.

Il manque des valeurs globales des indicateurs sur toute la zone d'intervention en termes d'indicateurs de résultats à évaluer. Ces valeurs sont estimées, ici, par la moyenne pondérée des valeurs de l'enquête de base de GEWEP et celles de l'évaluation finale d'UMWIZERO. En l'absence d'un des valeurs, nous sommes obligés d'en retenir la valeur disponible alors que les 4 provinces d'UMWIZERO et celles de l'étude de base de GEWEP n'étaient pas au même niveau en termes d'évolution.

II. Méthodologie

Pour conduire cette évaluation, trois méthodes de recherche ont été utilisées :

- La revue documentaire pour affiner la méthodologie et enrichir l'analyse ;
- L'enquête quantitative pour mesurer les niveaux et les structures ;
- L'enquête qualitative (Interviews Individualisés avec les Informateurs clés, les entretiens approfondis auprès des bénéficiaires et les FGD, les histoires de changement) pour saisir les perceptions et les tentatives d'explications et de réponses y relatives ;

L'étude a été menée dans 7 provinces de la zone d'intervention du projet : Kayanza, Kirundo, Muyinga, Ngozi, Gitega, Rumonge et Bujumbura.

Le groupe cible était constitué par les hommes et les femmes de 15 à 64 ans vivant dans la zone d'intervention du projet. Cependant, une information qualitative complémentaire a été recueillie auprès de partenaires responsables de l'exécution du projet (ONG locales) ainsi que les autres parties prenantes (gouvernementaux, société civile).



2.1. Echantillonnage

Pour l'enquête quantitative, le tirage des zones d'enquêtes a été effectué à partir des bases de données agrégées des VSLA dans la zone d'intervention de GEWEP II.

2.1.1. Taille de l'échantillon attendue et réalisé

Pour l'aspect quantitatif, un échantillon minimum de 375 femmes et 375 hommes étaient prévus au total, sur les 7 provinces de la zone d'intervention. Cet échantillon était réparti sur 35 zones d'enquêtes. Soit 22 individus à enquêter par zone, dont 11 femmes et 11 hommes membres des VSLA. A l'arrivée, 406 femmes et 368 hommes ont été enquêtés soit 774 individus. Ce dépassement était dû au fait que le nombre de 11 membres par VLSA n'étant pas divisible par le nombre d'enquêteurs, il arrivait le tirage des membres dépasse le minimum exigé mais cela est sans conséquences. Par contre, dans certains VLSA des hommes, on n'arrivait pas à avoir le minimum de 11 à enquêter sur le lieu de rendez-vous malgré les invitations.

2.1.2. Méthode de tirage de l'échantillon

Volet quantitatif

Le plan de sondage adopté est celui d'un sondage aléatoire stratifié à trois degrés avec probabilité inégales. Pour réaliser le tirage des unités, il a été fait recours à la méthode systématique.

Une stratification de la zone d'intervention par province nouvelles et ancienneté des interventions a été faite (anciennes et nouvelles communes du projet). Au premier degré, les collines ont été sélectionnées à partir de la base de données de GEWEP. Au total, 35 UPS ou collines vont être visitée et sur une colline, 1 VLSA de femmes et 1 VLSA des hommes. Néanmoins, il est arrivé que sur une colline on ne trouve pas, en même temps, un VLSA femmes et un VLSA hommes. Dans ce cas, le VLSA manquant était enquêté sur la colline la plus proche. Au deuxième degré, 11 hommes et 11 femmes étaient enquêtées par VLSA échantillon correspondant.

Par souci de représentativité qualitative de l'information dans toutes les provinces, une allocation strictement proportionnelle de l'échantillon risquerait de conduire à de très faible nombre d'unités dans certaines zones. Cela a conduit au calcul préalable des coefficients de redressement (coefficients de pondération) pour assurer la représentativité globale de l'échantillon.

Ainsi, **22*35=770 individus** (375 femmes et 375 hommes) étaient prévus enquêtés.

Volet qualitatif

Pour les données qualitatives, 7 entretiens auprès des informateurs clés, 14 interviews individualisés et 29 focus groupes (FGD) ont été menés simultanément dans toutes les 7 provinces et à Bujumbura.

Chaque FGD était composé d'au moins 8 personnes de même catégorie.

Les participants aux FGD et interviews individuels étaient :

- femmes et des filles membres des groupes NAWE NUZE
- maris des femmes membres de GS,
- femmes et les filles non bénéficiaires pour des fins de comparaison.

Les personnes clés ciblées :

- femmes élues au niveau communal,
- leaders communautaires et religieux,
- responsables d'organisation à assise communautaire,
- responsables de CCDC,
- responsables d'IMF.

- agents de Care au niveau central
- coordonnateurs de zone
- et les partenaires de Care sur terrain.

Tableau 2 : synthèse de l'échantillon

| Type d'enquête | Nombre de provinces tirées | Total Collines | Total Echantillon | |
|----------------|----------------------------|----------------|-------------------|---------|
| | | | Prévu | Réalisé |
| Quantitatif | 7 | 35 | 770 | 774 |
| IDI | 7 | | 14 | 14 |
| KII | 3 | | 5 | 5 |
| FGD | 7 | | 29 | 29 |

Tableau 3: Répartition des femmes enquêtées par Province.

| PRONVINCE | Femmes | | Hommes | |
|-----------|--------|----------|--------|----------|
| | % | Effectif | % | Effectif |
| Bujumbura | 13,5 | 55 | 14,9 | 55 |
| Gitega | 24,1 | 98 | 17,4 | 64 |
| Kayanza | 13,8 | 56 | 14,7 | 54 |
| Kirundo | 13,3 | 54 | 14,7 | 54 |
| Muyinga | 13,3 | 54 | 14,7 | 54 |
| Ngozi | 16,5 | 67 | 17,7 | 65 |
| Rumonge | 5,4 | 22 | 6,0 | 22 |
| Total | 100,0 | 406 | 100,0 | 368 |

2.2. Collecte des données

2.2.1. Techniques de collecte des données

❖ Volet quantitatif

La collecte des données quantitatives a été faite à l'aide de deux questionnaires quantitatifs (individuel femme et homme) utilisés dans les études de base, programmés sous KOBOLLECT et installés sur Smartphones.

❖ Volet qualitatif

Pour le volet qualitatif, des **guides d'entretiens** pour les relances ont été élaborés et utilisés pour chaque type de méthode et de population cible (IDI, KII et FGD). Des histoires de changement ont également été collectées pour illustrer les progrès réalisés par le programme. Afin d'éviter au maximum les trous de mémoire des agents qualitatifs, il a été fait usage des **enregistreurs numériques**.

2.2.2. Période de la collecte

La collecte des données a été confiée à 5 équipes d'enquêteurs (dont 4 quantitatif et 1 qualitatif) sous la responsabilité des chefs d'équipes avec un total de 30 agents. Les FGD étaient conduits en binôme dont un modérateur (le chef d'équipe) et un preneur de note (l'agent qualitatif de l'équipe). Ces équipes avaient préalablement été formées, pendant 3 jours, sur la compréhension et le remplissage des

questionnaires ainsi qu'à l'utilisation des appareils de collecte (Smartphones et Enregistreurs numériques). La collecte s'est déroulée du 09 au 15 janvier 2019

2.2.3. Difficultés rencontrées

Au cours de la collecte sur le terrain :

- ✓ la principale difficulté a été le carburant qui était une denrée rare durant cette période. Les antennes de CARE, dans les régions d'enquête, ont fait le nécessaire pour approvisionner les véhicules quitte à déplacer même le carburant d'une province à l'autre.
- ✓ On a dû remplacer une zone d'enquête dans la commune Gishubi de Gitega suite au refus de l'administrateur communal malgré l'intervention de la coordination de CARE.

2.3. Considération éthique

Tous les sujets participant à cette évaluation ont d'abord donné leur consentement éclairé conformément au protocole de l'enquête avant d'être interviewés. Des directives ont été données aux enquêteurs quant à la confidentialité et au respect secret statistique. Les noms des répondants n'ont pas été enregistré ni dans la base de données, ni dans les entretiens qualitatifs et groupes de discussions.

///. Principaux résultats

3.1. Le participant typique de GEWEP II

Le participant type de GEWEP II est une femme avec un passé défavorisé; qui a intégré les GS NAWÉ NUZE, qui est transformée individuellement et à mesure d'influencer ses relations à la fois dans son ménage et dans sa communauté. Elle est économiquement, socialement épanouie mais doit encore se battre contre les normes sociales et essayer de porter sa voix plus loin pour la jouissance de ses droits par exemple la participation dans les instances de prise de décision

Grâce aux multiples sessions de formation sur différents modules dont les membres ont bénéficié et aux possibilités d'échanges et d'enrichissement mutuels qu'ils leur fournissent; les femmes de GEWEP II deviennent peu à peu des acteurs dans le plaidoyer en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre, et leur réseautage qui se construit peu à peu peut renforcer leurs actions.

A part le fait que toutes les personnes non bénéficiaires rencontrées à l'issue des discussions en focus groupes ou lors des interviews individualisés connaissent les groupes NN, elles considèrent les femmes qui en sont membres comme des modèles aussi bien dans leurs foyers que dans la communauté où elles jouent un rôle de leaders. Pour la majorité des personnes interrogées individuellement, les femmes membres des groupes NN sont des exemples de bonne manière, ont changé leur manière de parler, ont des connaissances qui font d'elles de bons leaders, et savent s'exprimer en public. Claudine, une femme qui n'avait que sa détermination pour pouvoir changer sa vie, nous parler de son histoire

SORTI DE PRESQUE RIEN



Je m'appelle BANKUNDIYE Claudine, je suis une femme mariée de 33 ans mère de 2 petites filles. Mon mari est enseignant à l'école primaire mais comme c'est commun au Burundi, l'argent d'un homme non transformé arrive à compte-goutte dans le ménage. De mon côté, j'étais cultivatrice et j'essayais de me débrouiller tant bien que mal pour que nous puissions vivre avec beaucoup de peine. Avec 10 femmes, on s'était mis ensemble pour cotiser 5000 Fbu par semaine que nous recevions à tour de rôle. Même si c'était mal organisé car nous n'avions aucun encadrement, cet argent me permettait d'avoir les semences durant la saison culturale.

En 2014, Care et ses partenaires sont venus dans notre localité pour commencer les groupes de solidarité Nawe Nuze des femmes. Avec la soif que j'avais, j'ai été parmi les premières femmes qui ont commencé, en quelque jours, j'avais déjà mis en place 3 groupements Nawe Nuze et je suis devenue leur encadreur (Agent Communautaire). Avec la formation sur le module Nawe Nuze et l'encadrement que nous recevions de la part

des staffs de GLID :

1. Notre groupement Nawe Nuze était mieux organisé avec des textes réglementaires et des engagements car nous avons appris la gestion d'une association, l'épargne et crédit,...
2. Je valorisais plus l'épargne, en séparant les souhaits (Ivifyuzo) et les priorités (Ivankenerwa),
3. J'ai appris à mieux communiquer avec mon mari et à l'engager plus encore pour le développement de notre foyer,
4. Nous avons appris à diversifier nos ressources de revenu en créant des petites activités génératrices de revenus.

Comment nous avons commencé ces groupements en 2014, durant la crise de 2015, les gens avaient tellement peur de fuir que nous avons partagé un mois avant la clôture de l'année. L'année suivante, nous avons doublé notre cotisation de 2500 Fbu à 5000 Fbu par semaine. Certains membres, comme moi, on commençait à acheter des champs et à cultiver à une plus grande échelle. Avec notre plaidoyer des groupements des hommes ont été mis en place et mon mari était parmi les premiers à adhérer. Mon mari, c'est activement engagé et nous avons été choisis parmi le couple model qui allait suivre la formation sur le genre transformative.

Maintenant, nous cheminons main dans la main, mon mari continue son activité d'enseignant et continue à me prêter main forte pour les différentes activités de la maison selon sa disponibilité (Activité agricole, suivi des enfants et plein d'autre activité du foyer). Avec l'appui de mon mari, je suis devenue plus disponible et apte avec:

- ✓ Le travail avec la communauté (Je suis devenu un pilier: Encadreur de 5 groupes Nawe Nuze),
- ✓ J'ai beaucoup plus développé les activités agricoles car nous avons acquis plus de champs et mon mari ne trouve aucun problème que ça soit inscrit à mon nom, celui des enfants ou son propre nom selon ce que nous nous convenons.
- ✓ J'ai commencé des activités commerciales, je fais les samoussa (Sambussa) que je vends au marché local, chaque semaine je reçois à peu près 100 000Fbu d'intérêt alors que les enfants mangent sur ces samoussa, l'huile et le charbon que nous utilisons, est pris en charge par ce commerce.
- ✓ Nous sommes en train de construire une grande maison, dans un endroit stratégique avec 2 grandes boutiques. Mon grand projet est de faire une grande alimentation dans l'un des boutiques et de faire un stock de charbon dans l'autre pour la vente.

Moi, même quand je regarde derrière moi, je suis très étonnée du pas franchi. Le voisinage dit que nous recevons sûrement de l'argent des grands bailleurs comme CARE malgré que je les explique que notre développement viendra de nous-même. CARE et partenaires nous ont appris à pêcher, c'est notre rôle d'utiliser la leçon pour prendre les poissons. Mon compte à la COOPEC est maintenant

presque vide car chaque centime que nous recevons est utilisé pour que nous puissions finir la construction de notre grande maison. Aussitôt que nous allons y habiter nous commencerons la boutique alimentaire avec l'argent que nous allons trouver. En sachant que ça va grandir petit à petit, car j'ai vu que de rien peu sortir quelque chose de très grande.

Il faut noter cependant qu'il s'agit d'une petite minorité des femmes et de filles renforcées en face d'une grande masse restant sous le poids des normes sociales discriminatoires. Care devra, tout en continuant à renforcer les acquis en rapport avec les cibles de GEWEP II, élargir son action pour toucher plus de femmes et de filles. En définitive; c'est une femme épanouie économiquement et socialement qui jouera un rôle de premier plan dans le changement des lois et politiques en faveur des droits de la femmes au sens large.

3.2. Les domaines intervention

3.2.1. Renforcement de la Société Civile

Les indicateurs à mesurer à ce niveau sont les suivants :

| Renforcement de la société civil | 2015 | 2018 |
|----------------------------------|-------|---------------|
| Capacité des partenaires | 2,6/5 | 3,3/5 |
| Capacité des réseaux de femmes | | Not available |

3.2.1.1. Implication et renforcement de la Société Civile dans la mise en œuvre de GEWEP

Si la femme Burundaise a le statut qu'on lui connaît actuellement, c'est en partie grâce aux initiatives de sensibilisation, de renforcement des capacités des femmes, ainsi que de plaidoyer en faveur de leurs droits entreprises par les associations et ONG locales engagées dans la promotion des droits des femmes. Cette réalité a amené Care à faire appel à certaines de ces organisations qu'elle a renforcées en vue de s'associer avec elles dans ses activités visant la promotion des droits des femmes.

Depuis 2012 CARE a changé sa stratégie d'implémentation de ces activités au Burundi pour promouvoir l'expertise des organisations locales afin de diminuer le coût de mise en œuvre des activités et favoriser la pérennisation des résultats de ses activités après son départ. Depuis lors, la majorité des activités de CARE International au Burundi sont mise en œuvre par des partenaires et plus de 20 partenaires sont impliqués actuellement dans l'exécution de ses programmes. GEWEP II travaille avec 8 partenaires qui sont regroupés selon leur contribution thématique.

Ces ONG locaux ont été choisies selon leurs capacités et leur expérience dans les domaines d'intervention du programme. Chacun de ces partenaires a été impliqué dans la mise en œuvre d'un des 4 résultats de GEWEP II selon la répartition suivante :

Résultats 1 : GLID, SAICO, PARJE

Résultat 2 : ABUBEF, SACODE

Résultat 3 : REJA, ABATANGAMUCO

Résultat 4 : APDH et COCAFEM

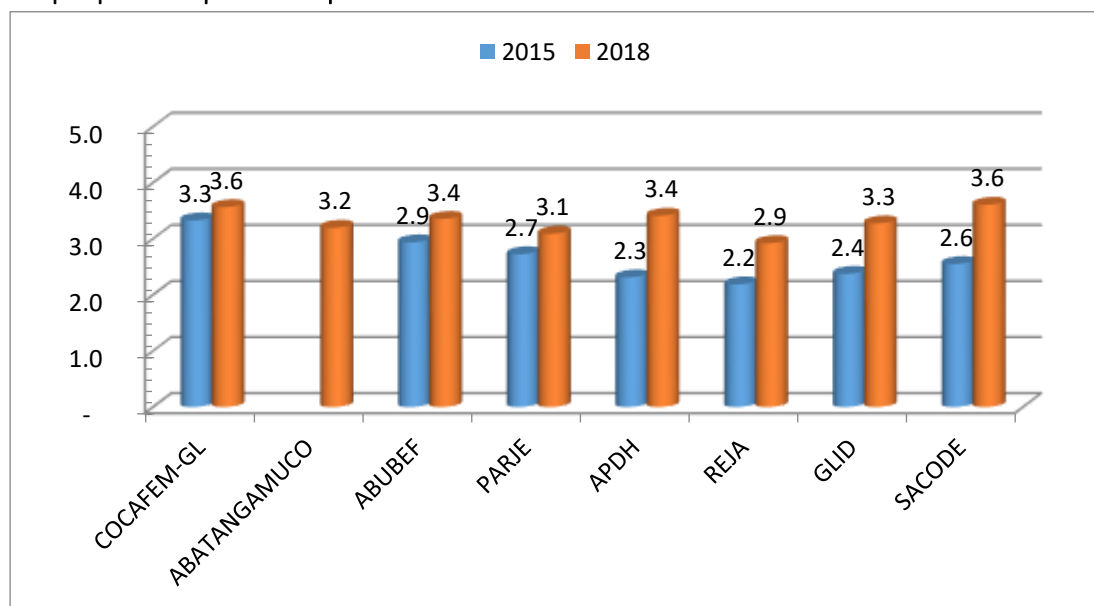


CARE quant à lui s'occupe des volets renforcement des capacités, Coordination et mesure de l'impact ainsi que le plaidoyer avec l'appui technique de la COCAFEM/GL. Le partenaire SAICO a été relayé de la liste des partenaires d'exécution de GEWEPII après des investigations qui ont révélé des cas de malversation.

Le renforcement des capacités des partenaires s'articule autour de huit dimensions: le leadership, la planification stratégique, la gestion financière, la gouvernance, les prestations de services, le plaidoyer, la durabilité et le genre. Ces organisations locales avaient été évaluées en 2015 sur les 7 premiers domaines, la dimension genre venant d'être ajoutée cette année. Les résultats de cette évaluation ont permis de constater les besoins en formation et coachings pour le renforcement de ces partenaires afin qu'ils soient plus aptes à mettre en œuvre les activités liées à leurs domaines spécifiques de compétence. L'évaluation de 2015 allait servir de base pour cette évaluation de 2018

Le graphique ci après établit une comparaison entre le niveau de capacité des partenaires en 2015 et en 2018 :

Graphique 1 : Capacité des partenaires dans la mise en œuvre de GEWEP



La capacité de tous les partenaires a globalement augmenté entre 2015 et 2018. En moyenne, le score de capacité est passé de 2,6/5 à 3,3/5 durant cette période. Les associations COCAFEM-GL et SACODE enregistrent les scores les plus élevés en 2018 tandis que le plus faible score s’observe à REJA. Par contre, ce sont APDH, SACODE et GLID qui ont fait plus de progrès par rapport à 2015.

Le renforcement des capacités a été fait au travers des actions de formation ou d’accompagnement. Cependant, tel que cela est noté dans le rapport synthèse de l’évaluation des organisations partenaires, il n’a pas été systématique parce que les plans de renforcement des capacités élaborés à l’issue de l’évaluation n’ont pas été mis en place tel que prévu. Dans tous les cas, tel qu’on peut le constater à travers l’analyse comparative entre les capacités de ces organisations telles qu’elles se présentent en 2015 et en 2018 (voir graphiques), le constat est qu’elles se sont en général améliorées. Néanmoins, elles doivent encore être renforcées et stabilisées pour certains partenaires, particulièrement en matière de durabilité, de plaidoyer et d’intégration du genre.

Dans le cadre de GEWEP II, le point d’entrée de tous les activités mises en œuvre par les partenaires est la mise en place des GS NAWÉ NUZE. A celles-ci s’ajoutent les actions de plaidoyer fait au niveau communautaire, provincial, régional et nationales. Les GS pourraient eux aussi évoluer en des associations à assise communautaire, ce qui va également dans le sens de la pérennisation des acquis.

Care apprécie le travail de ses partenaires qui sont d’après les avis de ses agents sur terrain de plus en plus professionnels. Ils portent loin la voix de Care, contribuent à l’élargissement géographique de ses interventions, ainsi qu’à sa visibilité.

Les partenaires de Care apprécient aussi leur implication dans la mise en œuvre de GEWEP II. D’après un responsable d’une de ces ONG local, Care est le seul partenaire qui implique ses partenaires depuis

la conception jusqu'à l'exécutif des programmes, il valorise le dialogue. Le partenariat les a renforcé institutionnellement, professionnellement et à augmenter leur opportunité d'avoir d'autre financement. Les agents de terrain de ces organisations affirment que le modèle de Care favorise l'appropriation et la pérennisation des résultats. De ce fait, certaines de ces organisations sont déjà en train d'intégrer le modèle de Care dans certaines de leurs projets financées par d'autres bailleurs. Par ailleurs, le partenariat avec Care accroît leur visibilité et leur notoriété auprès des bailleurs, de la communauté et de l'administration.

Néanmoins, les uns et les autres épinglent quelques points qui méritent d'être considérées dans le sens de leur amélioration. Les actions des partenaires convergent vers les mêmes groupes d'impact, et les rencontres ou autres activités de coordination sont jugées insuffisantes. Quelques écarts ont été constatés chez certains agents des organisations partenaires sur terrain qui n'ont pas suffisamment intégré l'éthique de CARE : des cas de malversation (tricherie sur le nombre de participants dans les sessions de formation par exemple), des agents ayant profité de leur travail sur terrain pour avancer leur agenda politique, etc. Mais cela a été corrigé et ces personnes ont été remplacées. L'évaluation des capacités des partenaires permet par ailleurs de constater que certaines de ces organisations ne s'approprient pas suffisamment les activités réalisées, mettent en avant l'apport en fonds qu'elles représentent et ne mettent en place aucune stratégie de pérennisation.

Les agents des organisations partenaires relèvent, quant à eux, deux autres points essentiels qui nécessiteraient une amélioration en plus de l'approche qui a été empruntée pour le renforcement des capacités:

- Les conventions sont de 3 ans alors que les contrats sont annuels. Des retards allant jusqu'à 3 mois s'observent dans la signature des contrats, et ce sont des mois amputés à la durée de mise en œuvre des activités, ce qui a un impact sur cette dernière.
- Des retards dans les décaissements des fonds se sont également observés, et ils ont également un impact sur l'avancement des activités. Par ailleurs, ils sont parfois sous-estimés par rapport aux besoins.

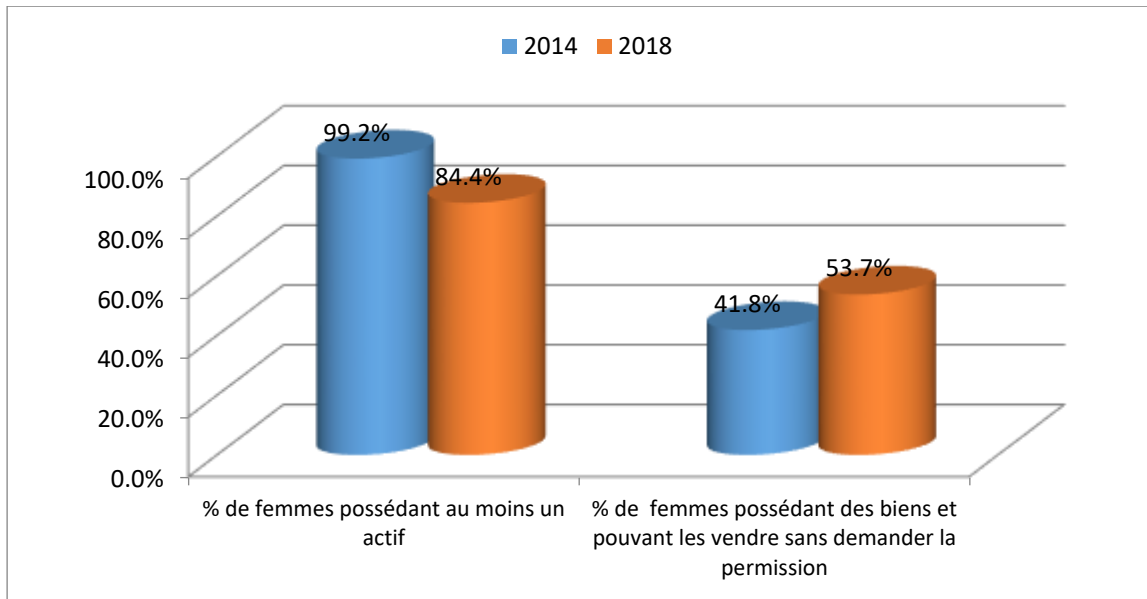
3.2.1.2. Renforcement des réseaux de femmes

Les réseaux de femmes autres que les femmes des VSLAS (FNF, Femmes élues) ont été intégrés dans différentes activités de renforcement de capacité en leadership, de coaching avec les élus au niveau national (parlements,...), ...il n'y a pas eu d'action spécifique dédiée à ce groupe. Et l'évaluation finale a consulté ces femmes en tant qu'informateurs clé, pas en tant que bénéficiaires du projet.

3.2.2. Renforcement des femmes sur le plan économique et entrepreneurial

3.2.2.1. Possession de biens et liberté de vendre

Graphique 2: Femmes possédant des biens et pouvant les vendre sans permission



Le graphique ci-dessus montre une évolution nuancée des indicateurs de la promotion économique des femmes. En effet, pour les femmes possédant au moins un actif, la proportion diminue de 99,2% en 2014 à 84,4% en 2018. Par contre, les deux autres indicateurs ont augmenté : 53,7% de femmes ont déclaré qu'elles possèdent des actifs et peuvent vendre sans demander la permission contre 41,8% en 2014. Il se pourrait que la valeur de base (issue du rapport de l'évaluation de base de GEWEP II de 2014) soit sur-estimée si ce n'est pas une erreur. En effet, 99,2% des femmes disposait déjà d'actifs avant le début du projet. Il devient donc difficile d'enregistrer un score meilleur et la veracité de ce taux est très peu probable, suivant les informations des FGD

Selon les FGD et entretiens qualitatifs réalisés, les femmes bénéficiaires de GEWEP II reconnaissent qu'elles ont acquis des capacités d'influencer la prise de décision en rapport avec la gestion du ménage et de son patrimoine. :

Ces femmes ont appris à épargner dans les GS, et peuvent lors du partage des fonds épargnés ou à partir des AGRs qu'elles ont initiées, apporter une contribution aux dépenses de la maison qui, avant incombait seulement au mari. Le fait de contribuer à l'apport financier du ménage et le fait qu'elles ont appris à mieux communiquer avec leur mari grâce aux cours contenus dans le module de formation NN, elles sont de plus en plus actives dans la prise de décision familiale.

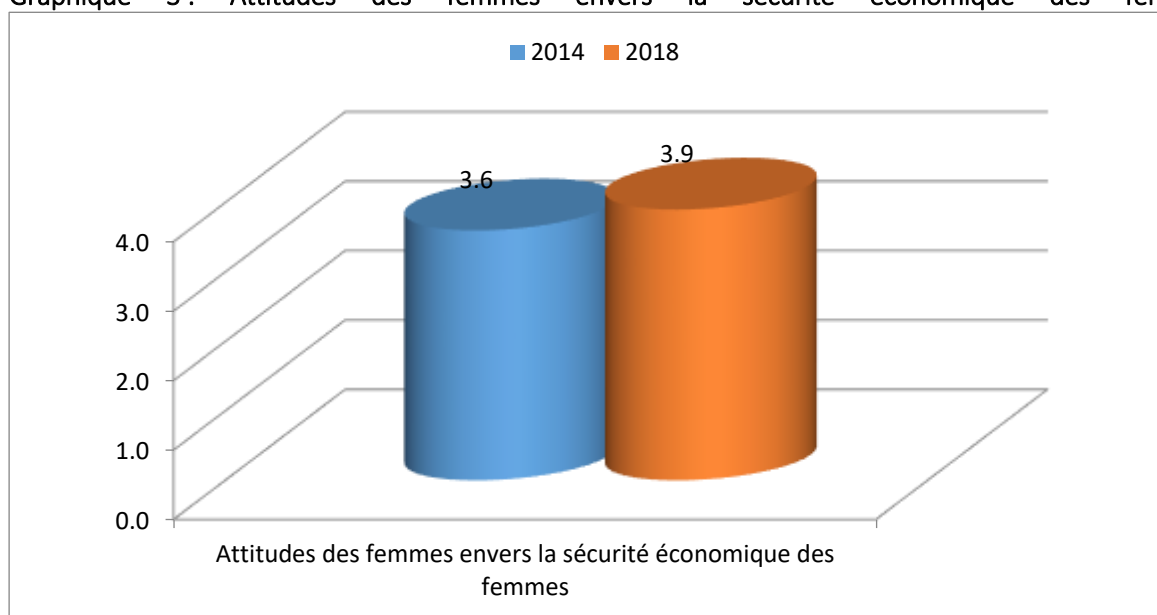
Gain de l'estime de nos maris

Etre membre des GS vous permet de montrer à votre mari que vous avez de la valeur et si vous réussissez à résoudre des problèmes financiers auxquels il ne trouvait pas de solution, il vous en estime encore plus », déclare une femme dans un focus groupe de femmes non bénéficiaires sur la colline Mutoyi, commune Bugendana en province Gitega.

Avant, c'était inconcevable que la femme achète les cahiers des élèves, se proposent pour acheter les semences ou l'engrais nécessaire pour les champs. Nos maris sont bien contents de se voir déchargés de certaines dépenses ». Ou encore, lors d'une discussion en focus groupe sur la colline Gisabazuba (commune Gahombo, Kayanza) : « Nous pouvons également intervenir à la maison s'il y a manqué de sel, d'huile de palme, ou même la ration journalière si nécessaire ». Et une autre femme déclare lors d'un focus group à Kayanza (commune Gahombo) : « Quand une femme amène à la maison une chèvre qu'elle a achetée avec ses propres fonds, son mari la voit alors d'un autre œil ».

3.2.2.2. Attitudes des femmes envers la sécurité économique des femmes

Graphique 3: Attitudes des femmes envers la sécurité économique des femmes



L'attitude des femmes envers leur propre sécurité économique n'a pas connu un grand changement. En effet, la moyenne de 2014 est de 3,6 alors que l'évaluation finale a trouvé 3,9. Soit 8% d'augmentation relative.

Grâce à ces compétences et ce pouvoir économique qu'elles ont développé au sein des groupes NN, les femmes obtiennent généralement le respect et la confiance de leurs maris qui ne les voient plus comme des personnes vivant en quémadeuses (« bama bateze amaboko » : littéralement, qui tendent tout le temps les mains). Ils commencent peu à peu à les impliquer dans la prise de décision sur la gestion du ménage et de son patrimoine. Par ailleurs, les femmes elles-mêmes apprennent à réclamer habilement cette implication. Ainsi, l'autonomisation de la femme relève chez elle l'estime de soi, réveille chez elle la conscience de son importance, l'habilité à la participation dans son ménage.

3.2.2.3. Changement dans les politiques, lois et pratiques en rapport avec la promotion des droits économiques des femmes

Parmi les droits violés des femmes, les femmes bénéficiaires ou non participant aux FGD citent de façon assez généralisée le droit à l'héritage et à la propriété. Elles déplorent le fait qu'elles soient traitées différemment de leurs frères. *Une femme membre de NN participant à un focus à Gahombo déclare avec amertume, soutenue par ses camarades : « Musazawe musangira ibere nti musangira ibisigi » (vous partagez le sein maternel avec votre frère, mais vous ne partagez pas l'héritage laissé par votre père) Tu peux naître dans une famille ayant de grandes étendues de terre et avoir des difficultés à nourrir tes enfants parce que tu t'es mariée avec un homme qui n'a qu'une petite portion de terre».*

Le cadre légal burundais est tributaire des normes traditionnelles qui privent la femme de certains de ces droits, notamment du droit à l'héritage et à la propriété, surtout terrienne, ce qui est une des causes de son insécurité économique. Le domaine de la succession, des régimes matrimoniaux et des libéralités est encore, comme déjà noté plus haut, régi par le droit coutumier qui discrimine et infériorise la femme, la faisant dépendre économiquement de l'homme. Seuls les hommes ont le droit à l'héritage et peuvent jouir de libéralités et d'en offrir.

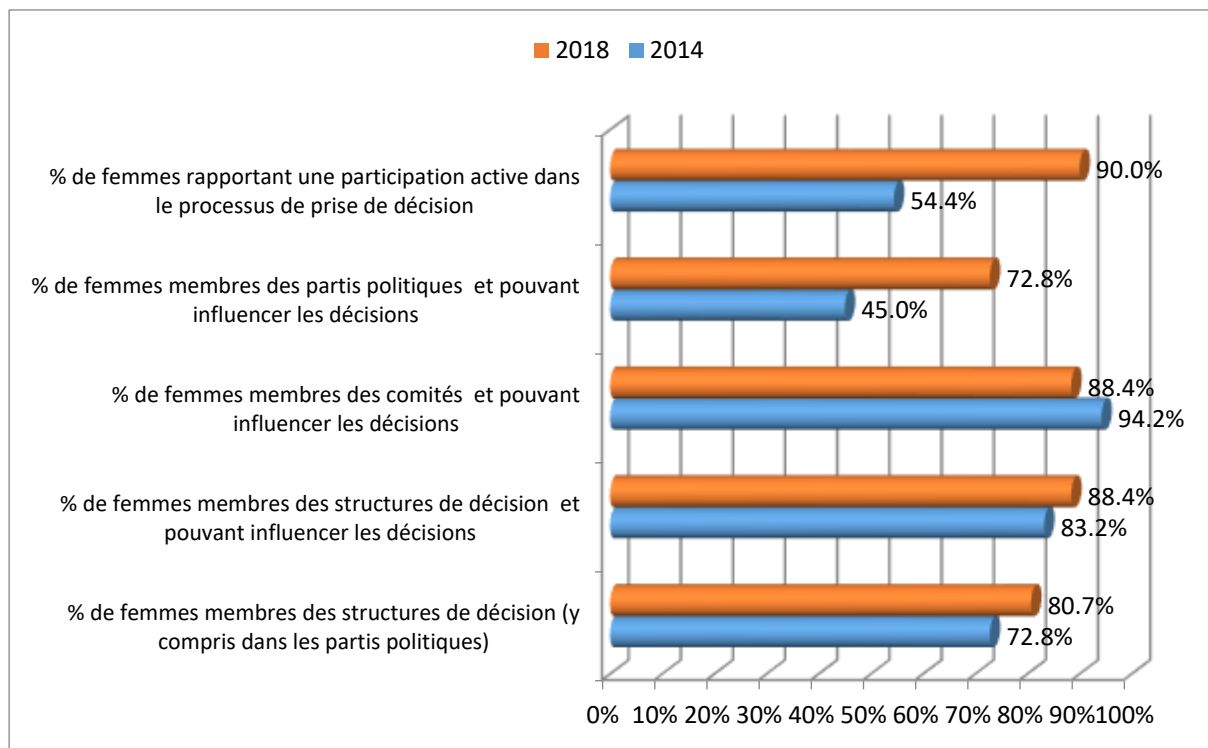
Malgré le cadre légal et les normes sociales défavorables, GEWEP II a permis aux femmes et aux filles bénéficiaires d'acquérir des propriétés (achetées), ce qui leur donne un niveau amélioré de contrôle des ressources et des bénéfices. Une femme qui jouit d'une certaine autonomie économique acquiert la capacité d'influencer les décisions dans son foyer comme dans la communauté. Les femmes bénéficiaires de GEWEP II peuvent certainement changer le sort de leurs enfants, filles et garçons, en matière d'héritage, comme elles peuvent également influencer la communauté en faveur d'un traitement plus équitable des femmes et des filles. Ce sont en fin de compte les femmes épanouies économiquement et socialement qui joueront un rôle de premier plan dans le changement des lois et politiques en faveur d'une meilleure sécurité économique des femmes.

3.2.3. Participation des femmes dans les processus de prise de décision

3.2.3.1. Participation effective des femmes dans les structures de prise de décision au niveau communautaire

La promotion de la femme doit passer par une participation active dans la vie publique de sa communauté. Les activités de GEWEP II visent également le renforcement du leadership et de la participation des femmes.

Graphique 4 : Participation effective des femmes dans les structures de prise de décision au niveau communautaire



La participation de la femme à la prise de décision a beaucoup évolué entre 2014 et 2018. En effet, 90% de femmes déclarent une participation significative à la prise de décision lors de l'évaluation finale de 2018 alors que cette proportion n'était que de 54,4% en 2014. La participation et l'influence des femmes au sein des partis politiques est effective, vu que 72,8% déclarent qu'elles sont membres d'un parti politique et déclarent pouvoir influencer les décisions ; cette proportion était de 45% en 2014.

Les participants des FGD ou des interviews individualisés reconnaissent que les femmes sont peu représentées dans les mécanismes locaux de gestion communautaire et dans les organes de prise de décision des partis politiques. Les échanges révèlent que les femmes bénéficiaires de GEWEP II ont un niveau de participation plus élevé que celles qui ne le sont pas. Ils révèlent tout d'abord que les femmes et les filles bénéficiaires de GEWEP II connaissent plus de structures de prise de décision existant dans leur communauté que celles non bénéficiaires. D'autre part, dans chacune des FGD animés en faveur des femmes membres des groupes NN, des femmes témoignent faire partie de l'une ou l'autre structure de prise de décision, alors que cela ne se produit que dans un seul des 5 focus groups organisés en faveur de femmes non bénéficiaires et il s'agit d'une seule femme membre d'un conseil collinaire. De fait, les unes et les autres reconnaissent que faire partie des groupes NN est un facteur qui promeut le leadership des membres. . Les femmes qui en sont membres soulignent que les formations dont elles ont bénéficié grâce à GEWEP contribuent à renforcer chez elles la connaissance de leurs droits et la confiance en elles-mêmes nécessaires pour les amener à poser leur candidature.

Pour être vraiment effective, la participation des femmes dans les instances de prise de décision doit dépasser leur simple présence dans ces structures. Il faut que leurs avis soient considérés et qu'elles réussissent à influencer les décisions qui s'y prennent.

Dans les FG, les femmes membres des GS témoignent qu'elles sont pleinement impliquées dans les décisions qui se prennent et que leurs avis et considérations sont pris en compte. Certaines d'entre elles occupent des positions de leadership dans l'un ou l'autre comité ou dans les conseils collinaires. Par ailleurs, elles sont souvent sollicitées pour résoudre les conflits qui surviennent dans la communauté. Cette réalité est également reconnue par quasiment toutes les personnes clés ciblées pour interview dans les zones d'intervention. La majorité de ces personnes connaissent les groupes NN et considèrent les femmes et les filles qui en sont membres comme des modèles dans la communauté. Les groupes NN constituent un cadre pour la promotion du leadership des femmes ainsi que leur participation effective dans les instances de prise de décision, bien que certaines entraves empêchent les femmes de participer autant qu'elles le voudraient. Certaines de ces entraves sont liées au poids de l'autorité maritale, d'autres aux charges domestiques trop lourdes et difficiles à concilier avec l'occupation de postes de prise de décision.

Des bananerais à la place publique

Dans un focus group animé sur la colline Gisabazuba, en commune Gashoho, province Muyinga, une femme témoigne, soutenue par ses camarades : « Avant le projet GEWP, les femmes restaient à la maison, dans les bananeraies ». Mais avec GEWEP, elles ont quitté leur enclos (baravuye mu gifuri) et elles ont émergé. Cela a été possible parce qu'elles ont bénéficié dans les GS de renforcements de capacité qui les ont conduit à l'épanouissement, les ont amenées à ne plus avoir peur de prendre la parole et de s'exprimer devant une assemblée de beaucoup de personnes

3.2.3.2. Changement dans les politiques, les lois et pratiques en rapport avec la promotion des droits civils et politiques des femmes

Le Gouvernement burundais a pris un certain nombre de mesures pour concrétiser son adhésion aux instruments internationaux de promotion et de protection des droits des femmes qu'il a ratifiés. Parmi ces derniers se trouve en bonne place, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF en sigle). En matière de participation, la convention touche tous les domaines dans lesquels les femmes se voient déniées l'égalité avec les hommes. En matière de participation, elle garantit aux femmes dans son article 7 le droit de voter, d'occuper des emplois publics et d'exercer des fonctions publiques, ainsi que celui de se faire élire « à tous les organismes publiquement élus ».

L'égalité entre l'homme et la femme est reconnue à travers les politiques et les lois nationales notamment la Politique Nationale Genre 2017-2021 (comme celles qui l'ont précédée) et la Constitution

burundaise. Mais le principe d'égalité affirmée est contredit par certaines dispositions légales discriminatoires qui sont l'une des causes de la sous-représentation des femmes dans les instances et les postes de prise de décision. Ainsi, même si le quota d'au moins 30% de femmes instaurée par la Constitution en 2005 au niveau du Parlement et du Gouvernement et étendu au niveau des communes depuis 2009 (code électoral) a constitué une grande avancée, il n'en est pas moins vrai qu'il est inéquitable pour deux raisons principalement : i) le fait que la représentation des femmes n'est pas légalement garantie au niveau collinaire, dans les postes et mécanismes non électifs et dans les organes dirigeants des partis politiques, et ii) le caractère inéquitable d'un quota de 30% pour assurer la représentation de plus de 51% de la population. Ainsi, le cadre légal en matière de participation des femmes est encore lacunaire, laissant la prévalence aux normes et pratiques traditionnelles qui ne sont pas favorables au leadership féminin.

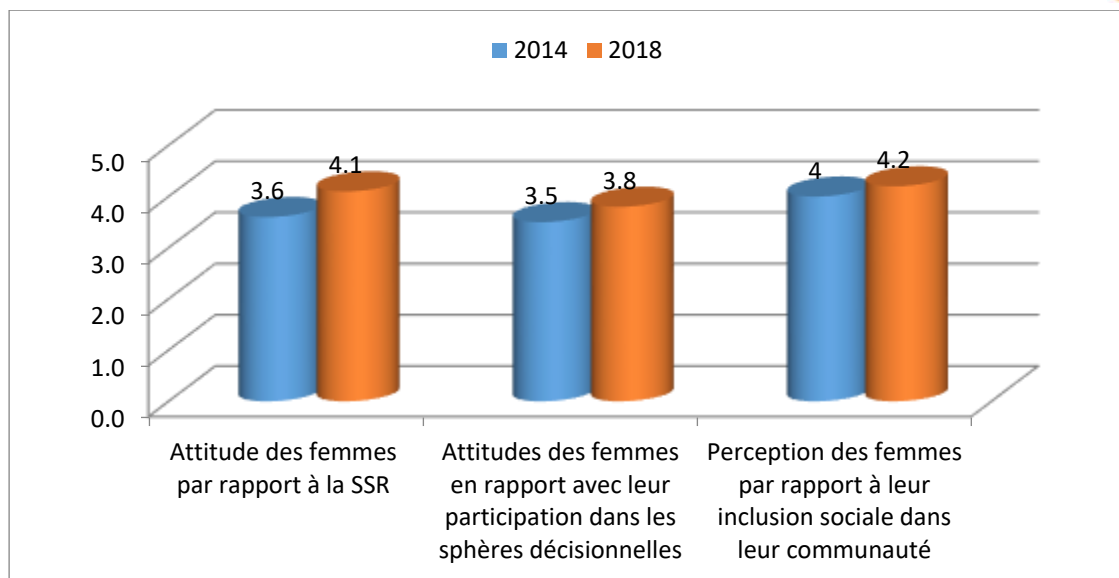
Pour influencer le cadre légal en faveur de l'amélioration de la participation des femmes, particulièrement au niveau communautaire, Care a inclus dans les actions liées à GEWEP II le plaidoyer basé sur l'évidence qui ont été surtout menées par la COCAFEM/GL. Des analyses ont été conduites sur les lois relatives à ce domaine pour en révéler les lacunes et les dispositions discriminatoires. Des études ont été conduites dans les zones d'interventions sur le niveau de représentation des femmes dans les postes de décisions, les facteurs qui influent négativement sur cette dernière, et les possibilités de solution. Les rapports de ces études ont été partagés avec les décideurs et les autres acteurs engagés dans la promotion des droits des femmes. Des rencontres annuelles de partage des données et de plaidoyer sont organisées à l'endroit des décideurs clés incluant les institutions étatiques, les représentants d'OSC, des partis politiques et des confessions religieuses, ainsi que des partenaires techniques et financiers. Et en vue de maximiser les résultats des actions de proximité, le noyau de plaidoyer de la COCAFEM/GL a fait des descentes individuelles auprès des décideurs clés tant au niveau central que provinciale. Des espaces d'échanges ont été créés entre les femmes élues et en position de leadership au niveau central et les femmes élues au niveau communautaire pour amener les premières à s'engager en vue de la promotion de la participation des femmes à tous les niveaux, y compris le niveau communautaire.

Pour renforcer le plaidoyer au niveau communautaire, la COCAFEM/GL et l'APDH ont organisé des formations pour renforcer les réseaux communautaires de plaidoyers (constitués par les GS Nawe Nuze), les femmes élues,... en lobbying et plaidoyer, afin qu'ils soient plus outillés pour faire le plaidoyer auprès des décideurs communaux et provinciaux en faveur des droits des femmes, y compris celui à la participation.

3.2.3.3. Attitude des femmes en rapport avec les droits et l'empowerment des femmes

Bien que le poids des normes culturelles constitue un frein à l'inclusion sociale des femmes, un grand pas en avant a été franchi, surtout grâce aux efforts conjugués de différents acteurs qui veulent amener la communauté à donner à la femme la place qu'elle mérite en vue de son épanouissement et du développement de la communauté toute entière. Care est parmi ces acteurs et essaie également d'amener les femmes à prendre conscience de leur importance et de leur rôle incontournable, en vue d'une meilleure inclusion dans la communauté.

Graphique 5 : Attitude des femmes en rapport avec les droits et l'empowerment des femmes



Les attitudes des femmes envers leurs droits et leurs épanouissements n'a pas beaucoup évoluées. En effet, le score moyen des attitudes en rapport avec les droits des femmes est passé de 3,6/5 à 4,1/5 tandis que pour les attitudes envers leurs droits en SSR est passé de 3,5/5 à 3,8/5. L'attitude des femmes en faveur de leur participation au sphère publique de prise de décision passe, quant à lui, de 4,0/5 à 4,2/5.

A travers les discussions en focus groups, les femmes membres des groupes NN reconnaissent que CARE les a tirées de leur isolement et a ainsi rendu possible leur inclusion dans des espaces plus larges. Grâce à GEWEP II, et à travers les GS, ces femmes reconnaissent avoir développé leur solidarité, leur capacité à se porter mutuellement assistance, ainsi que la conscience d'être confrontée à un sort commun qu'il faut essayer de changer solidairement. A l'issue FG organisés en faveur de femmes et filles non bénéficiaires, celles-ci relèvent en effet le manque de solidarité entre les femmes (« *nti bashigikirana* ») et de confiance mutuelle (« *nti bemerana* ») comme des obstacles à leur participation. Cet obstacle a été franchi au sein des groupes NN et c'est une grande étape franchie.

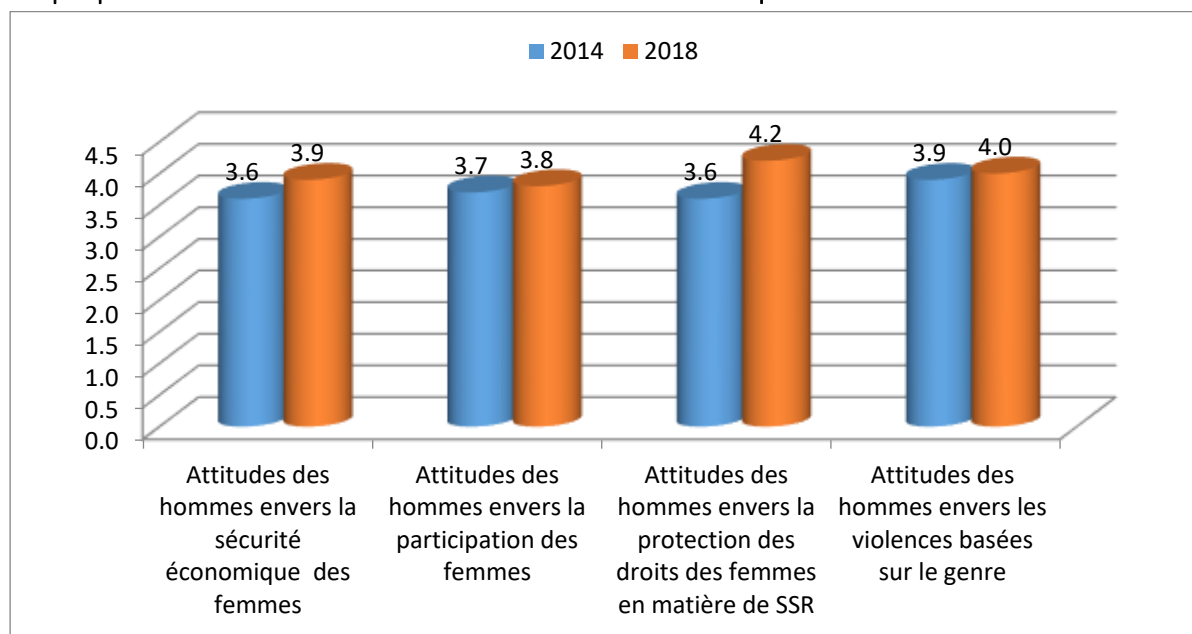
Le renforcement économique dont les femmes et filles membres des GS ont bénéficié est venu s'ajouter à cette solidarité et à cette confiance mutuelle pour leur donner la force et les atouts nécessaires pour s'intégrer dans leur communauté en prétendant aux mêmes droits que les hommes. L'évaluation a en effet démontré que leur épanouissement économique facilite leur inclusion sociale comme des acteurs pouvant contribuer à la gestion de leur communauté et à son développement au même titre que les hommes. En effet, en faisant une démonstration de force (montrer ce dont elles sont capables) elles ont acquis plus de considération dans leur foyer et dans la communauté.

3.2.4. Engager les hommes dans la promotion de l'égalité genre

CARE a voulu impliquer les hommes et les jeunes gens dans la promotion des droits des femmes, parce qu'elle a remarqué que leur implication est indispensable si on veut améliorer le niveau de jouissance des femmes de leurs droits. Cela du fait que le système patriarcal et les normes culturelles font que les femmes dépendent des hommes pour la réalisation de certains de ces droits, et que ce sont en grande partie les hommes qui sont responsables de leur violation. Ainsi, en vue de l'amélioration des attitudes

des hommes envers les droits des femmes, des hommes ont été ciblés pour être bénéficiaires de GEWEP II à travers les GS. Les couples Abatangamuco ont été impliqués dans GEWEP II pour la sensibilisation et la mobilisation communautaires en faveur des droits des femmes

Graphique 6 : Les attitudes des hommes envers les droits et l’empowerment des femmes



Globalement, l’engagement des hommes en faveur des droits des femmes s’est amélioré. Les hommes engagés ayant participé dans les focus groups ont expliqué que certains hommes violents envers leurs épouses ou qui les maltraitent d’une autre façon n’ont pas conscience de mal se comporter. Ils pensent que c’est une façon de s’affirmer et qu’un homme normal doit se conduire comme eux. C’est pour cela que face au comportement des abatangamuco ou d’autres maris qui se comportent correctement envers leur femme, ces hommes vont dire que leur femme leur a jeté un sort (« baramuroze »).

3.2.4.1. Attitudes des hommes envers la sécurité économique des femmes

A l’issue des FG animés en faveur des maris des femmes membres des GS et des hommes membres des GS, il a été constaté que les hommes pensent de façon générale que ce sont les hommes qui ont la première responsabilité dans la prise en charge de leurs ménages. Ils citent par exemple le fait de prendre en charge correctement sa famille comme une des qualités d’un homme digne de ce nom. Cependant, les uns et les autres apprécient que leurs épouses soient capables de les appuyer par rapport aux dépenses du ménage, et qu’elles participent à l’agrandissement du patrimoine familial.

Mais certains maris ne peuvent s’empêcher d’avoir peur d’une femme trop économiquement autonome. *Dans un focus group en commune Rango à Ngozi, un homme déclare, soutenu par ses camarades : « Les hommes ont peur de se retrouver au même pied d’égalité que leur femme, car une femme qui a beaucoup d’argent ne respecte plus son mari ».* Ainsi, Certains hommes vont soutenir l’autonomisation économique de leurs femmes aussi longtemps qu’ils n’auront pas l’impression qu’elles risquent de les égaler ou pire encore, de les dépasser.

Le droit des femmes à la propriété et surtout à l'héritage est apparu au cours des FGD comme un des droits qui rencontrent le plus de résistance chez les hommes, et les plus progressistes ne sont pas épargnés.

Le droit de partager la succession de ses parents se retrouvent parmi les droits des femmes les plus violés et les moins soutenus par les hommes au cours des échanges liés à l'évaluation. Dans les FGD, il apparaît que même les hommes qui sont favorable au droit à l'héritage pour les femmes émettent des réserves: ils excluent l'héritage de la terre qui en fait menace le système patriarcal qui serait d'après eux compromis. *Dans un focus group avec les hommes membres des GS à Burengwa en commune Bugarama, zone Rumonge, les participants déclarent que même s'ils sont favorables à ce que cela change, le partage des propriétés terriennes ne devrait concerner que celles que le père a achetées ou acquises avec ses propres moyens (« itongo ry'umuheto ») et non celles héritées du père et émanant des grands parents. C'est surtout suite à cette résistance des hommes, qui constituent la majorité dans les instances dirigeantes et particulièrement au parlement et au Gouvernement, que la loi sur la succession dont le projet est disponible depuis des années n'a pas encore pu être promulguée.*

Les FG animées en faveur des femmes membres des GS ont révélé une certaine tendance déplorable constatée chez certains hommes: une certaine désertion progressive de leurs responsabilités familiales au niveau des dépenses au fur et à mesure que leurs femmes deviennent capables de répondre à certains besoins financiers du ménage.

3.2.4.2. Attitudes des hommes envers la participation des femmes dans la vie publique et la participation au niveau communautaire

Les normes et valeurs traditionnelles burundaises sont en défaveur du leadership féminin, et sont surtout soutenues par les hommes. Les activités de GEWEP II ont également visé le changement des mentalités des membres de la communauté, et surtout des hommes, en faveur d'une participation active des femmes dans la vie publique de leur communauté.

Tous les participants aux échanges animés dans les focus groups ou lors des interviews individualisés s'accordent sur le fait que pour beaucoup de personnes, et surtout des hommes, la gestion des affaires du dehors est l'apanage des hommes. Tel que cela est déclaré dans beaucoup de focus groups, la tradition veut que les femmes restent au foyer ou aux alentours à s'occuper des travaux ménagers ou des travaux des champs. La gestion de la communauté est considérée comme l'affaire des hommes. Elles sont discriminées parce que beaucoup voient l'homme comme « la tête » du foyer « *umugabo ni umutwe w'urugo* », et c'est lui qui doit représenter au-dehors sa famille, particulièrement sa femme

La participation des femmes au processus de prise de décision amène les femmes à parler en publique alors que d'après la culture burundaise, « *la poule ne chante pas quand le coq est là* » (*Nta nkokokazi ibika isake iriho*). Pour dire que la femme n'a rien à dire tant que l'homme est là pour la représenter et s'exprimer en son lieu et place. Ce proverbe a été répété dans la majorité des focus groups animés dans la zone d'intervention. *Dans une des FGD animé en faveur des maris des femmes membres des GS, un homme déclare (sans être contredit par ses camarades): « Ce n'est pas mauvais que les femmes participent dans les instances décisionnelles. Mais il peut y avoir des conséquences négatives dans le foyer si elles délaissent trop leurs obligations familiales. Si l'homme travaille au dehors et que la femme*

fait de même, qu'est-ce que ce foyer-là va devenir?». Ainsi, d'après beaucoup d'hommes, la femme ne devrait pas occuper des postes qui diminuent sa disponibilité par rapport aux obligations familiales.

3.2.4.3. Attitudes des hommes en rapport au le pouvoir de décision des femmes sur leurs droits en SSR

Certains parmi les hommes rencontrés à l'issue des FGD sont d'avis que les questions liées à la SSR sont une questions devant être traitées par les hommes et les femmes, mais que c'est surtout la femme qui doit s'en préoccuper le plus, parce que c'est elle qui tombe enceinte et qui porte des enfants.

De l'avis des femmes rencontrées à l'issue des FG, ce sont les femmes qui prennent l'initiative de recourir aux consultations liées à la grossesse, et qui demandent aux hommes de les accompagner. Ceux-ci commencent à comprendre l'intérêt d'accompagner leur femme à la consultation prénatale, surtout que les structures de santé exigent que le mari accompagne son épouse à l'hôpital/centre de santé, au moins pour la première consultation. Mais beaucoup d'hommes n'accompagnent leurs épouses que cette seule fois parce que c'est obligatoire.

Au cours des FGD, tous ont été unanimes pour dire que le planning familial est une affaire de famille, et non une question qui concerne les femmes seules. Mais les échanges ont fait découvrir que certains maris ont encore des attitudes très négatives envers les services liés à la contraception. Il y en a qui ne veulent même pas en entendre parler, et ne voient pas du tout l'utilité du planning familial. D'autres décident à un certain moment de ne plus avoir d'enfant et ordonnent à leur femme de s'arranger pour ne plus tomber enceinte, sans qu'eux interviennent en aucune façon. *« Ils vous disent que si vous tombez encore une fois enceinte, vous devez décider vous-même où amener cet enfant (« uzoce umenya iyo umutwara »), parce que ce ne sera pas le leur. Et en même temps, ils continuent à se comporter au lit comme s'ils ne savaient pas que ce sont les rapports sexuels qui sont à l'origine des bébés. Ils désirent ne plus avoir d'enfants sans se priver de leur plaisir et en laissant leur femme se débrouiller toute seule»* (focus groupe en commune Gahombo, province Kayanza).

Les agents de Care sur terrain sont au courant de ce genre d'attitudes, et le problème, c'est que ce genre d'hommes n'approchent pas les endroits où ils peuvent avoir des informations sur l'utilité des services de SSR. Ils conseillent aux épouses qui se trouvent dans cette situation de même que celles dont les maris ne veulent pas entendre parler de planning familial, de ne pas y renoncer et d'approcher les services habilités, parce que leur santé peut être menacée.

3.2.4.4. Attitudes des hommes en rapport avec les violences basées sur le genre

Les hommes participant dans les FG pensent que certaines coutumes et pratiques liées à la culture qui mettent la femme dans une position d'infériorité et de dépendance sont à l'origine des VBG:

- La culture et le système patriarcal qui donnent à la femme un statut inférieur
- Le non accès de la fille à l'héritage qui fait qu'une fois mariée, elle va dépendre économiquement de son mari alors qu'elle n'a rien dans sa famille d'origine
- Le fait que c'est la femme qui quitte sa famille pour aller vivre chez son mari sans amener aucun bien qui la place dans une position de quémanteuse soumise à la volonté de celui qui la fait vivre.
- Le paiement de la dot qui met la femme dans une position de propriété achetée.

Les hommes et les jeunes gens ayant participé aux échanges jugent que les VBG ne peuvent pas être éradiquées complètement si ces coutumes ne changent pas.

Cependant, ils sont en général favorables à cette éradication. Ils citent le fait de ne pas commettre de violences (physiques, économiques et même sexuelles) sur son épouse comme une des qualités d'un homme digne de ce nom. Mais même s'ils admettent que ce sont les femmes qui sont les principales victimes des VBG, certains hommes interrogés jugent que les hommes en subissent aussi. Seulement, beaucoup de victimes masculines restent silencieuses parce qu'ils ont honte. Ils citent le proverbe en kirundi «Amosozu y'umugabo atemba aja munda (les larmes de l'homme coulent dans son ventre - ne se laissent pas voir). Ils ajoutent par ailleurs que des hommes sont parfois accusés de viol à tort par des femmes et des filles qui sont crues alors qu'elles sont en train de mentir.

De la somnolence au Leadership

Je m'appelle MANIRAKIZA Médiatrice, je suis une femme de 45 ans mère de 8 enfants membre du réseau ABATANGAMUCO.

J'étais une femme qui n'était pas du tout considérée dans son foyer, mon mari pensait que je n'avais rien à dire, que mon rôle était juste de mettre au monde. Il me contrôlait à chaque minute car il me considérait comme un enfant: Quand j'allais travailler, il venait vérifier, si je travaille sérieusement. Il ne permettait pas que je cause avec les gens même ceux de sa famille ou de la mienne et je n'avais rien à dire sur notre vie sexuelle ou la contraception tellement qu'en quelques années, j'avais 6 enfants. Mon mal allait en grandissant car même s'il ne me battait pas, il me menait la vie dure tellement que j'ai commencée à être insolente, je ne pouvais plus bien travailler car en allant aux champs avec mes enfants, je m'endormais car mon cœur était tellement meurtri.

En 2002 CARE a amené les groupements dans notre localité et j'avais tellement soif que malgré que mon mari ne le voulait pas, j'ai commencé à fréquenter un de ces groupements. L'enseignement du module Nawe Nuze sur la communication non violente m'a éclairé et j'ai commencé à comprendre que moi-même je m'enfonçais dans mon mal par ma révolte. Quand j'ai commencé à changer mon mari a été étonné tellement qu'il a adhéré dans un groupement des hommes. Malgré que mon mari n'ait pas encore changé, j'avais plus de considération dans mon foyer et moi-même j'étais plus consciente de mes droits et je les réclamaient calmement et doucement.

Les ABATANGAMUCO sont venus dans notre location, quand je venais d'avoir mon 8^{em} enfant. Quand ils ont fait leur présentation, mon mari a commencé à prendre conscience que malgré qu'il ne me batte pas, il faisait d'autres VBG qui faisait même plus mal que les coups. Après cette présentation, nous nous sommes engagés à être parmi les couples modèles et on a suivi un coaching et des apprentissages pour d'abord être ABAGANAMUCO et après nous sommes devenus des ABATANGAMUCO.

Depuis ce temps, le dialogue a été rétabli entre moi et mon mari. Les enfants qui, autrefois, considérés avec peur leur père causent librement avec lui et la maison est devenue un endroit plaisant où les membres de la famille s'épanouissent. Les enfants ont grandi et continuent très bien leur étude, l'aîné est en 2^{em} années d'université, 2 autres vont finir l'école secondaire cette année. Les autres avancent très bien et la dernière est en 8^{em} secondaire. Nous avons tous les moyens qu'il faut pour payer leurs études et leur permettre d'étudier à l'aise, l'aîné fait l'université privée que nous payons sans aucun problème.

Quand nous avons commencé le cheminement pour devenir ABATANGAMUCO, mon mari, qui reconnaissait mon don de leader, m'a encouragé à me faire élire parmi les 5 élus collinaires, j'ai été choisie la 2^{em}. Après 5 ans, quand il y a eu d'autre élection, en plus de mon mari, mon voisinage m'a encouragé à me faire élire et cette fois-ci j'ai été élue chef de colline Bwoga, de la commune Gitega, province Gitega. En tant que ABATANGAMUCO nous faisons un grand travail pour contribuer à la lutte contre les VBG et au changement de comportement dans les ménages de notre communauté.

Maintenant, nous avons prospéré chacun dans ses activités, mon mari dans le commerce moi-même avec quelques activités commerciales (Kiosques, l'agriculture, vente des parcelles,...) et les différentes opportunités que je reçois en tant que chez de colline et femme leader dans ma communauté. De la femme somnolente qui avait un mal être incroyable, je suis devenue celle qui porte la voix de ma communauté loin.

3.3. Les sous-thèmes d'intervention

3.3.1. Réduire les violences basées sur le genre

Près de 3 femmes sur 4 interrogées rejettent les VSBG à l'égard de la femme ou de la fille (74,7%). On remarque également que la plupart des violences sont commises par le partenaire intime ou le mari (10,8%) contre 3,0% pour autre auteur. Les femmes et filles membres des GS participant aux focus groups relèvent des situations qui à la longue contribuent à augmenter les violences, y compris les cas de viols domestiques dans les foyers. Les plus citées sont la désertion des hommes de leurs obligations familiales, la surcharge de la femme et l'alcoolisme.

A partir de là, il est facile de comprendre que les femmes et les filles qui deviennent économiquement plus autonomes deviennent progressivement moins exposées aux VBG qu'elles acceptent d'ailleurs plus difficilement. Comme déjà constaté plus haut, cela les amène à être mieux considérées par leur mari qui ne peut plus prendre leur dépendance économique comme un prétexte pour les maltraiter impunément.

ON NE DANSE PAS LE VENTRE VIDE

« Certains hommes laissent leurs femmes s'occuper seule de toutes les charges de la maison sans leur donner le nécessaire pour vivre. Ils passent leur temps à se saouler, et quand ils rentrent, ils exigent que leur femme remplisse son devoir conjugal alors qu'elle est épuisée et en colère. Cela va la mettre encore plus en colère et elle va refuser, parce que pour elle, « ikiryamo ni uruvyino rw'uwuhaze » (littéralement : les relations sexuelles, c'est la chanson/danse de personnes rassasiées), ou encore parce qu'« on ne danse pas le ventre vide » (ntawutambana inzara mu nda ». Ce refus va lui valoir des coups, ou bien le viol, et parfois la répudiation (focus group sur la colline Mageyo, commune Mageyo, province Bujumbura).

3.3.2. Changement dans les politiques, lois et pratiques en rapport avec la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre

Le Gouvernement burundais a ratifié la majorité des instruments internationaux et régionaux protégeant les femmes contre les VBG, notamment la CEDEF, la Résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité, la Déclaration de Kampala (2011) adoptée par la CIRGL en 2011. Cette dernière est articulée autour de 3 thèmes en rapport avec la lutte contre les VSBG : prévenir les VSBG, mettre fin à l'impunité des auteurs, et enfin, assister les victimes et rescapés des VSBG. Des efforts louables ont été faits par le Gouvernement pour intégrer ces instruments dans le cadre légal burundais afin de faciliter la mise en application des dispositions qu'ils contiennent. La révision de certaines lois comme le code pénal (en 2009 et en 2017) et le code de procédure pénale (en 2014) ont apporté des changements positifs en supprimant certaines clauses discriminatoires et en introduisant des dispositions plus favorables à la répression des auteurs.

La promulgation en 2016 d'une loi spécifique sur les VSBG constitue une grande avancée, dans la mesure où elle corrige certaines lacunes du code pénal et introduit des clauses qui mettent l'homme et la femme mariés au même pied d'égalité. Elle stipule dans son article 7 que « les époux jouissent des droits égaux notamment en matière de santé, de planning familial et des biens du ménage ». Elle dit également que les parents doivent assurer un « traitement égal aux garçons et aux filles dans tous les aspects de la vie dès le bas âge ».

Cependant, des lacunes subsistent, et l'amélioration du cadre légal ainsi que l'application des dispositions équitables disponibles sont hautement handicapée par le poids des normes culturelles qui soumettent la femme au bon vouloir de l'homme, même si cela constitue une menace sur sa dignité, son intégrité et même sa vie.

Le même type d'actions de lobbying et plaidoyer qui ont été menées dans le domaine de la gouvernance et de la participation des femmes ont été réalisées en rapport avec les VBG : conduites d'études et partage des résultats, organisations de rencontres de plaidoyer avec les décideurs et les acteurs clés, au niveau central et provinciales, renforcement des capacités des OSC engagées dans le plaidoyer, etc. Le plaidoyer et le lobbying au plus haut niveau a surtout visé dans ce domaine la mise en application de la Déclaration de Kampala qui met en avant la prévention des VBG, la répression des auteurs et l'assistance aux victimes. Des descentes dans les provinces ont été également faites par des équipes composées par des membres du réseau de plaidoyer de la COCAFEM et des membres de la commission genre de l'Assemblée Nationale pour faire le suivi de la loi sur la prévention des VSBG, la répression des auteurs et la protection des victimes. Un rapport faisant état de la façon dont la loi est appliquée et des difficultés liées à cette application a été produit, et il révèle la nécessité d'une mise en place d'un texte portant mesure d'application.

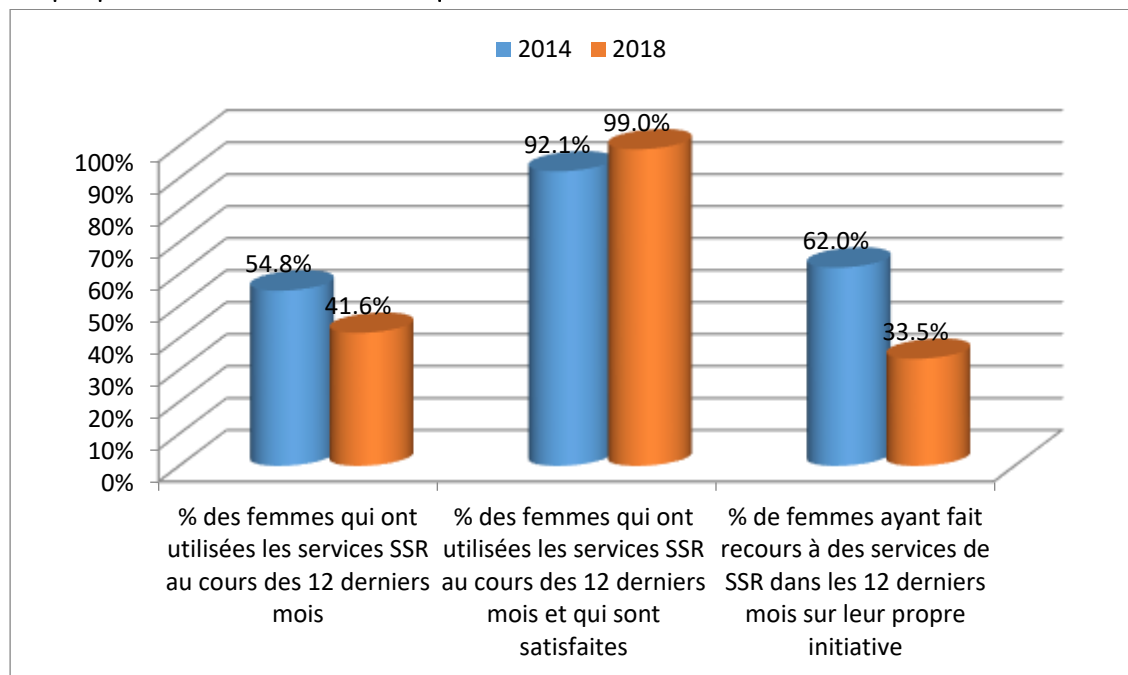
Au niveau communautaire, le renforcement du cadre légal passe par des activités visant à renforcer les réseaux communautaires de plaidoyers ainsi que les actions des hommes et des femmes engagés dans la lutte contre les VBG (les couples abatangamuko). Avoir donné un rôle essentiel aux hommes et aux garçons dans la lutte contre les VBG est un bon moyen de toucher ceux qui voient dans l'application de certaines lois une menace contre la position des hommes dans la société. *Comme en témoignent les hommes engagés participant à un focus group animé en commune Butaganzwa dans la province de Kayanza, « le travail de sensibilisation fait par les activistes masculins a contribué au changement des attitudes des individus, car les conseils en rapport avec les mauvaises attitudes des hommes sont bien compris quand ils sont donnés par un autre homme, surtout lorsque celui-ci témoigne à partir de sa propre expérience »*

La collaboration de ces acteurs avec l'administration est un autre élément qui vient renforcer l'applicabilité du cadre légal, car cela donne à leurs activités et à leurs messages une certaine légitimité.

3.3.3. Renforcement des droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive

La promotion de la SSR passe nécessairement par la qualité de l'offre de ces services. Ainsi, en plus de la disponibilité des services, la demande doit être analysée en tenant compte de la satisfaction quant à la qualité des services offerts mais également des raisons d'insatisfaction et de non-recours.

Graphique 7 : Les droits sexuels et reproductifs des femmes



D'après le graphique ci-après, le pourcentage des femmes prenant des décisions éclairées, c'est-à-dire, qui ont décidés seules ou avec leurs mari pour l'utilisation et ayant été préalablement reçu des informations sur ces services, en matière de santé sexuelle et reproductive a diminué passant de 62% en 2014 à 33,5% dans l'évaluation finale en 2018. Il en est de même de la proportions des femmes qui ont utilisées les services SSR durant les 12 derniers mois qui passe de 54.8% en 2014 à 41,6% en 2018. Par contre, le niveau de satisfaction chez les femmes utilisatrices a augmenté, passant de 92,1% en 2014 à 99% en 2018.

A travers les différents échanges animés dans le cadre de cette évaluation, il a été constaté que les femmes sont généralement conscientes des avantages liés aux services de SSR offerts dans les structures de santé. D'après les agents de l'ABUBEF qui s'occupent du volet SSR dans le cadre de GEWEP II, les personnes qui adhèrent aux modèles contraceptifs proposés par ces structures ont augmenté et les accouchements à domicile ont diminué. Les FG révèlent cependant une certaine différence dans la maîtrise des questions liées à ce domaine entre les femmes et filles membres des GS et celles non membres. A l'issue des échanges en focus groups, il a été constaté que les premières parlent très spontanément et sans hésiter des services disponibles qui sont cités en plus grand nombre et décrits de façon détaillée. Certaines femmes et filles dans le groupe des non bénéficiaires disent par contre qu'elles ne les connaissent pas, d'autres sont loquaces, mais parlent des services de santé en général et non des SSR.

L'enquête qualitative révèle que les femmes et filles membres des GS sont plus enclines à se déclarer satisfaites que les femmes et filles non membres. Ces dernières parlent de la lenteur des services ainsi que des coûts élevés et du fait qu'on ne vous soigne pas si vous ne payez pas la caution. On sent qu'elles parlent en fait des soins de santé en général et non des services en rapport avec la SSR. Les femmes et filles membres des GS, quant à elles, disent apprécier l'accueil qui leur est réservé ainsi que la qualité des conseils et des services qu'elles reçoivent. Comme elles ont reçu beaucoup d'informations à l'issue

des formations organisées dans le cadre de GEWEP II, elles peuvent choisir en connaissance de cause le type de service adéquat pour elles.

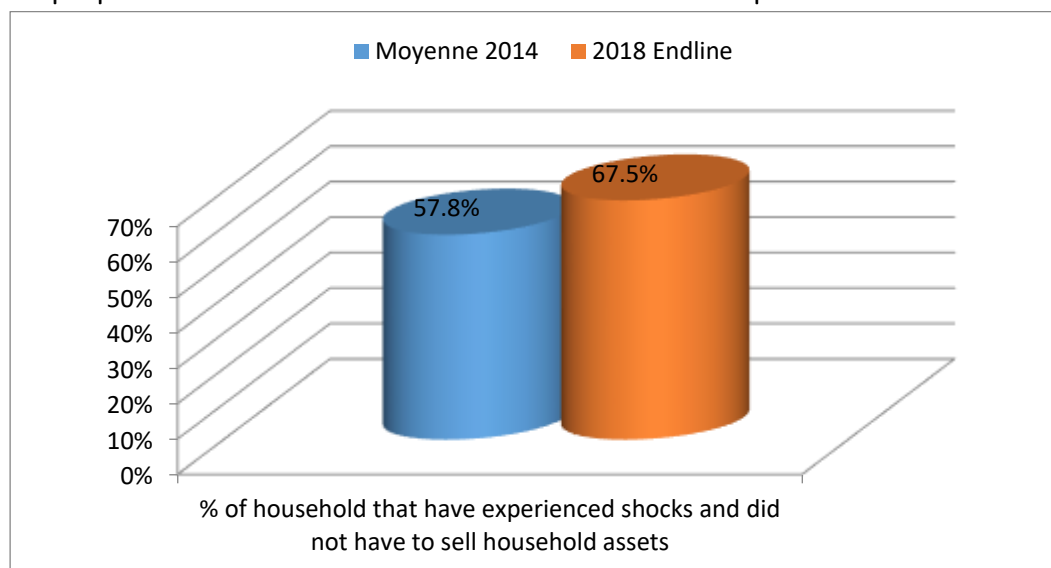
Quelques problèmes sont cependant soulevés même par les membres des GS. Dans certaines localités, on évoque l'éloignement des structures de santé. D'autres se plaignent du fait qu'on n'a pas toujours accès aux méthodes contraceptives qu'on souhaite, et parfois on laisse tomber parce que les méthodes disponibles ne vous plaisent pas, ne plaisent pas à votre mari, ou vous ont déjà causé des problèmes. Ailleurs, on déplore le fait qu'on ne pratique pas de césarienne et qu'il faut être transféré ailleurs, cela pouvant mettre en danger la santé de la mère et/ou de l'enfant.

Un autre problème soulevé est en rapport avec le fait que, si la contraception est gratuite, les soins liés aux complications qui peuvent survenir sont payants. Enfin, les messages des agents de Care sur terrain qui se recoupent avec les conseils que les bénéficiaires reçoivent à l'hôpital ou au centre de santé ne sont pas en accord avec les messages de certains responsables religieux. Cela ne peut manquer de dérouter certains parmi ceux qui recherchent les services de SSR qui parfois ne savent plus quels choix opérer face à ces messages contradictoires. Les plus croyantes y renoncent carrément, préférant essayer les méthodes «naturelles» autorisées et enseignées par les autorités ecclésiastiques, méthodes qui parfois ne donnent pas toujours les résultats recherchés.

3.3.4. Capacités des femmes et des filles à faire face aux chocs économiques

L'une des manifestations de l'autonomie économique est la capacité de faire face aux chocs économiques qui surviennent sans devoir passer par des moyens qui vous rendent encore plus vulnérables

Graphique 8 : La résilience des femmes face aux chocs économiques



Les déclarations des femmes concernant les capacités des ménages à faire face aux chocs montrent une certaine amélioration par rapport à la situation de 2014. En effet, 57,8% avaient déclarés que leurs ménages avaient réussi à répondre aux chocs sans avoir besoin de vendre leurs actifs contre 67,5% en 2018.

Les femmes et les filles qui développent au sein des GS la capacité de se prendre en charge, de contribuer aux revenus du ménage et de devenir économiquement autonome développent également celle de faire face aux chocs économiques. Parmi les exemples des urgences économiques pouvant survenir, les participantes aux FGD citent les cas d'hospitalisation ou de maladie à soins coûteux, la destruction des récoltes par les pluies ou la sécheresse, la destruction de la maison par la pluie (toit arraché) ou par le feu, etc. .

Les femmes membres des GS affirment dans leur majorité que pour faire face aux urgences, elles recourent prioritairement aux crédits dans leurs GS, qui disposent d'ailleurs d'un fonds de solidarité pour appuyer les membres en difficulté par des crédits sans intérêts. Elles évoquent d'abord la cohésion sociale qui caractérisent les groupes NN et qui fait que le premier réflexe des membres est de venir solidairement en aide à la personne « sinistrée », qui souvent n'aura à demander le crédit que pour compléter l'aide reçue.

Dans tous les cas, le crédit est préféré aux autres stratégies comme vendre ou hypothéquer un bien de la maison, vendre la récolte sur plant (umugwazo) ou emprunter avec des conditions de remboursement difficiles.

Les femmes et filles non bénéficiaires disent elles aussi qu'elles préféreraient recourir au crédit en cas de choc économique. Mais la majorité d'entre elles déclarent ne pas en être capables parce qu'elles ne remplissent pas les conditions pour demander des crédits dans des institutions qui en donnent. Dans un focus group sur la colline Bigwa, en commune Kanyosha, province Bujumbura, les femmes non bénéficiaires sont catégoriques : « *Quand vous êtes vraiment démunis, vous n'avez rien à faire dans les banques et les coopératives parce qu'elles ne donnent pas de crédits aux pauvres* ». Beaucoup de femmes/filles non bénéficiaires sont donc obligées de recourir aux stratégies évoquées plus haut et rejetées par les membres des GS.

Nous preservons notre dignité

Une participante à un FG à Nyabikere, commune Isare, Bujumbura, dit Rural déclare, soutenue par ses camarades: «Nous préférons demander un crédit parce que c'est plus rapide, plus digne et confidentiel. En nous apprenant à épargner et en nous montrant l'avantage des crédits, GEWEP nous a permis de ne plus désespérer face à un problème imprévu ou à une urgence, parce que nous savons où frapper sans devoir courir à gauche ou à droite, et parfois en vain ».

3.4. Indicateurs de Care International

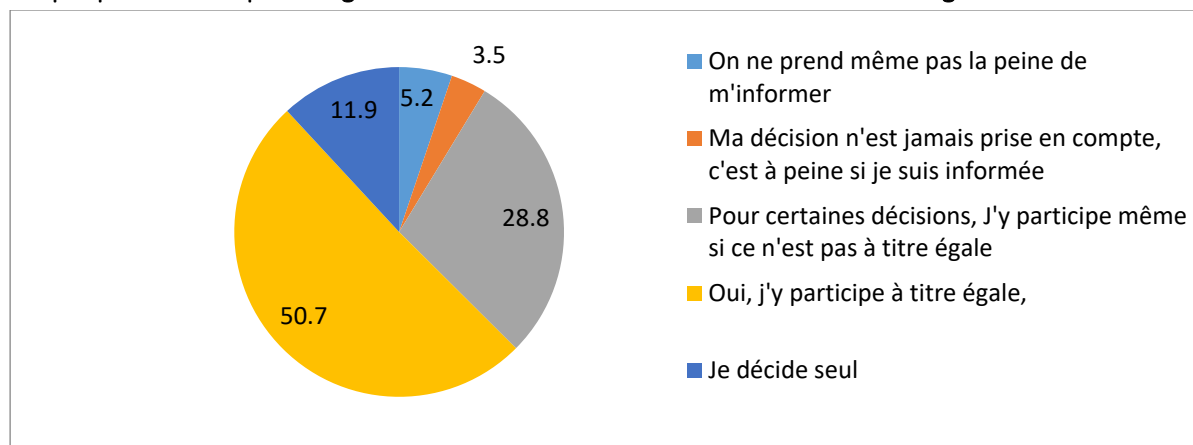
3.4.1. Les femmes participant dans les décisions financières du ménage

| Femmes qui participant à titre égal aux décisions financières des ménages | 2018 |
|---|-------|
| CI INDICATOR 17: # and % of women who report they are able to equally participate in household financial decision-making. (See guidance here: http://careglobalmel.care2share.wikispaces.net/Indicator+17) | 50,7% |

Le projet GEWEP cherche à ce que la femme participe aux différentes décisions financières de son ménage, tel que la vente ou l'achat des biens communs ou individuels.

Le tableau qui suit analyse le niveau de participation de la femme dans les décisions financières prises par le ménage

Graphique 9 : Participation égale de la femme aux décisions financières du ménage



La moitié des femmes enquêtées (50,7%) ont déclarés qu'elles participent à titre égal aux décisions financières du ménage, 11,9% déclarent qu'elles décident seules, 28,8% participent pour certaines décisions, mais à titre égal tandis que, pour 3,5% leur décision n'est jamais prise en compte ou encore 5,2% ne sont même pas informé des décisions prise.

D'après les échanges dans les FGD avec les femmes et les filles et meme les hommes et jeunes gens bénéficiaires, GEWEP II a apporté des changements importants en ce qui est de la participation des femmes dans la prise de décision dans la gestion financière du ménage. Lrs femmes et filles membres des GS gangent elles aussi de l'argent, ont acquis des compétences dans la gestion des biens du ménage et contribuent aux dépenses de la maison qui avant incombaient seulement au mari.

Des exemples ont été souvent évoqués : « Avant, c'était inconcevable que la femme achète les cahiers des élèves, se propose pour acheter les semences ou l'engrais nécessaire pour les champs. Nos maris sont bien contents de se voir déchargés de certaines dépenses ». Ou encore, lors d'une discussion en focus groups sur la colline Gisabazuba (commune Gahombo, Kayanza) : « Nous pouvons également intervenir à la maison s'il y a manque de sel, d'huile de palme, ou même la ration journalière si nécessaire ».

Ainsi, les femmes ne sont plus vues par leurs maris comme des personnes vivant en quémanteuses (« bama bateze amaboko » : littéralement, qui tendent tout le temps les mains), et ils commencent peu à peu à les impliquer dans la prise de décision sur la gestion des finances et du patrimoine du ménage. Par ailleurs, les femmes elles-mêmes apprennent à réclamer habilement cette implication. Ainsi, l'autonomisation de la femme relève chez elle l'estime de soi, réveille chez elle la conscience de son importance, l'habilité à la participation dans son ménage.

Quant aux jeunes filles, habituellement, elles sont surtout impliquées dans les activités de la maison, mais très peu dans la prise de décision sur la gestion du ménage et de son patrimoine.. Les filles membres des groupes NN reconnaissent que cette vision change un peu aussi lorsque leurs parents constatent qu'elles ont des revenus et qu'elles peuvent contribuer aux frais scolaires de leurs frères et sœurs ou à l'achat des intrants agricoles. Ils commencent alors à les impliquer dans la prise de décision et à mieux les respecter.

Même les femmes qui ne sont pas bénéficiaires de GEWEP II reconnaissent que les femmes et les filles membres des GS ont des capacités d'influencer la prise de décision en rapport avec la gestion du ménage et de son patrimoine : « *Etre membre des GS vous permet de montrer à votre mari que vous avez de la valeur et si vous réussissez à résoudre des problèmes auxquels il ne trouvait pas de solution, il vous en estime encore plus* », déclare une femme dans un focus groups de femmes non bénéficiaires sur la colline Mutoyi, commune Bugendana en province Gitega.

4. Discussion sur les résultats

4.1. Quelles sont les tendances clés relativement aux droits des femmes ?

Comme cela a été déjà relevé plus haut, la majorité des femmes membres des GS, bien plus que les filles, ont révélé dans les FGD une grande conscience par rapport à leurs droits. Les droits les plus cités parmi les droits nécessitant d'être promus dans leur communauté sont le droit de se choisir un mari, le droit de participer à la gestion du patrimoine familial, le droit de se faire élire, le droit à l'héritage, particulièrement de la terre, les deux derniers ayant été les plus cités. De fait, ces deux domaines sont très cruciaux dans l'amélioration de la jouissance des droits des femmes.

L'instauration du quota d'au moins 30% de femmes dans certaines instances de prise de décision a boosté la participation des femmes, même dans les sphères où ce quota n'est pas prévu, même si c'est dans une moindre mesure. Ainsi, des femmes se sont fait élire dans les conseils collinaires malgré l'absence de l'appui de la loi à ce niveau. Et comme déjà noté, dans les zones d'intervention de GEWEP II, les femmes membres des groupes NN sont les plus nombreuses à s'être fait élire, aussi bien au niveau communal qu'au niveau collinaire. Certaines sont administrateurs ou chefs de collines.

L'accès des femmes aux instances et aux postes de décision contribuent énormément à la transformation socioculturelle nécessaire à l'émergence de normes et attitudes favorables à des relations de genre équitables et à la promotion des droits des femmes. Et le constat fait est que les communes et les collines dirigées par les femmes sont par exemple caractérisées par une moindre tolérance par rapport aux VBG et une plus grande prise en compte des besoins des femmes. Les défis à relever à ce niveau sont d'abord la gestion du quota de 30% qui est plutôt considéré comme un plafond au lieu d'être pris comme un minimum, ainsi que cette absence de disposition garantissant la participation des femmes au niveau collinaire et dans les postes non-électives.

Il est à espérer que les avancées en matière de participation des femmes contribueront également à l'amélioration des attitudes et pratiques en rapport avec la question de l'héritage au niveau communautaire et familiale, ainsi qu'à celles du cadre légal en la matière. Le non accès à l'héritage est en effet considéré par les femmes et filles participants aux échanges dans les focus groups ou dans les interviews comme une grande injustice. C'est un secteur qui nécessite encore beaucoup de travail de sensibilisation et de plaidoyer.

Les lacunes en matière de ce qui est de la jouissance des droits économiques constituent un facteur limitant la jouissance des autres droits, tels le droit à la participation et les droits en SSR. Elles favorisent également les violences basées sur le genre. Les activités de GEWEP II ont d'abord visé le relèvement économique, et cela a contribué à améliorer le niveau de jouissance de ces droits et à la réduction des VBG dans les zones d'intervention.

4.2. Les résultats se confirment-ils les uns les autres ou se contredisent-ils

Différents groupes sont impliqués comme groupes d'impact ou groupes cibles dans le projet, et avec des résultats différents pour chacun d'entre eux. L'atteinte du but de GEWEP II nécessite une complémentarité de ces résultats qui doivent tous converger vers le but du programme. Et les résultats de l'évaluation révèlent qu'ils se confirment mutuellement. Ainsi :

- Les femmes et les filles dans les zones d'intervention ont été économiquement, socialement et politiquement renforcées et sont plus à même de réclamer et de réaliser leurs droits,
- Les hommes et les jeunes gens sont en train de modifier leur vision et leurs attitudes en rapport avec les rôles et les relations de genre, et certains d'entre eux ont même entrepris de contribuer au changement de leurs congénères en faveur des droits des femmes,
- On a vu plus de femmes, en particulier dans le groupe d'impact, se faire élire au niveau local et national,
- Les jeunes sont en train d'initier des changements en faveur des droits des femmes dans leur famille et parmi les gens de leur génération,
- Les Abatangamuco ont beaucoup contribué dans les changements observés dans les attitudes et comportements des hommes, particulièrement au sein de leurs foyers respectifs.

Tous ces résultats se confirment et se complètent les uns les autres, convergeant vers une meilleure réalisation des droits des femmes et des filles au niveau familial et communautaire.

4.3. Comment GEWEP II contribue-t-il à la réalisation des Objectif de Développement Durables (ODD)?

La mise en oeuvre de **GEWEP II** contribue sans conteste à la réalisation, au niveau des zones d'intervention, de la réalisation des ODD au moins par rapport à 5 objectifs ci-après:



Le premier objectif vise l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde, notamment en permettant à tous les hommes et à toutes les femmes, particulièrement les plus vulnérables, d'avoir « les mêmes droits aux ressources économiques » et l'accès équitable « aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage (.....) et à des services financiers adéquats, y compris la microfinance » (1.4). Il vise également la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et la réduction de « leur exposition et de leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental » (1.5).

Ces aspects sont visés au niveau du résultat 1 de GEWEP II. Leur mise en oeuvre est concrétisée par la mise en place et le renforcement des VSLA qui sont des cadres d'épanouissement économique des

femmes et des filles, et qui leur permettent d’avoir accès aux services sociaux de base, et même si cela doit encore être renforcé, à la propriété et aux services financiers, y compris auprès des microfinances. L’évaluation a également révélé que les VSLA ont renforcé la résilience des ménages des femmes et des filles bénéficiaires face aux chocs divers bouleversant leur sécurité économique. Les VSLA contribuent également à la réalisation de l’objectif 8 des ODD qui vise « une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Ils permettent en effet aux femmes et aux filles de développer des AGR qui leur donnent une occupation rémunératrice et leur permettant de se développer économiquement.

L’objectif 5 des ODD vise à promouvoir « l’égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le développement économique, à éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles (.....), ainsi qu’à promouvoir des possibilités de participation équitables à tous les niveaux ». Cela doit passer notamment par « la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique » (ODD5), ainsi que par l’accès aux services de SSR (ODD5.6). Ces aspects sont pris en compte au niveau des résultats 2 et 3 de GEWEP II. L’empowerment des femmes, notamment en leadership, leur a ouvert l’accès aux mécanismes de gestion de leur communauté, parfois à des positions de direction. Il a également contribué à diminuer leur vulnérabilité face aux VBG et amélioré leur accès aux services de SSR. La réduction des VBG dans les zones d’intervention de GEWEP II participe également à la mise en œuvre de l’objectif 16 des ODD qui vise une communauté où tout le monde vit en paix, en passant notamment par la réduction de « toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés » (ODD16.1).

L’objectif 17 des ODD vise à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable ». Pour cela, il faut notamment promouvoir « les partenariats publics, les partenariats public-privés, les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l’expérience et les stratégies de financement appliquée en la matière. ». GEWEP II est mise en œuvre avec le partenariat technique des organisations de la société civile que Care a renforcées en bâtissant sur leur expérience dans les domaines liés aux résultats du programme, et en collaboration avec différents ministères ainsi que l’administration provinciale et locale des provinces cibles.



5. Leçons apprises

L’évaluation a permis de relever un certain nombre de leçons apprises :

- ***Le partenariat avec les ONG locales a été une option à gains multiples*** : L’approche partenariat a été une bonne option. Elle a permis à Care, non seulement d’élargir son action au niveau géographique, mais aussi de favoriser l’appropriation par les acteurs locaux en vue de la pérennisation des acquis. Par ailleurs, Care et ses partenaires d’exécution ont tous gagné en visibilité et en notoriété au niveau local, national et même international.
- ***La mise en place des VSLA a constitué une bonne entrée en matière***: la promotion des GS basé sur l’épargne est le crédit répondait à un besoin ressenti de façon aigu par les femmes et les filles confronté aux limitations liées au manque l’inéquité en matière d’accès aux et de contrôle des ressources et des bénéfices dont elles sont victimes. Cela ne pouvait que booster l’enthousiasme des concernées, en même temps que cela permettait aux acteurs chargés de la mise en œuvre des activités des cadres leur permettant d’atteindre facilement leurs cibles.

Commencer par le renforcement économique des femmes et des filles a également eu l'avantage de cibler l'un des problèmes pouvant constituer des contraintes par rapport à l'atteinte des résultats de GEWEP II relativement à la participation des femmes aux instances de décision et à la réduction des VBG: la dépendance économique.

- ***Gagner plus l'adhésion des hommes est une nécessité*** : L'approche NN a parfois été difficile à appliquer au début suite à la résistance des hommes. L'implication des hommes dès le début, ne fût-ce que pour leur expliquer le projet, serait bénéfique. Mais les agents des partenaires d'exécution comme certains bénéficiaires ainsi que les agents de l'administration rencontrés vont jusqu'à recommander une approche par couples, et particulièrement pour les thématiques empowerment économique, droits en SSR et lutte contre les VBG.
- ***L'implication des jeunes gens/des garçons est une bonne innovation à continuer***. C'est une bonne stratégie pour développer les valeurs d'une masculinité positive chez les futurs maris. Qui plus est, cela a un impact sur les parents que le regard et les conseils de leur enfant masculin amènent à améliorer leurs relations de couple et à traiter leurs enfants, filles et garçons, de façon équitable.
- ***Le non accès à l'héritage, et surtout celui de la terre : une injustice profondément ressentie par les femmes et filles membres du groupe d'impact***. Elles ressentent comme une profonde injustice que ceux qui ont partagé le même sein ne soient pas traités de la même façon par ceux qui les ont mis au monde. Leur désir de voir la loi changer en faveur de l'héritage des filles et des femmes est sans équivoque chez toutes les bénéficiaires de GEWEP II.

6. Conclusion et recommandations

L'évaluation finale de GEWEP II nous amène à faire un certain nombre de constats qui dans une grande mesure révèlent que dans toutes les provinces d'intervention, les résultats prévus ont été globalement atteints. Les GS qui ont contribué à l'empowerment économique des femmes sont avec le temps devenus de plus en plus performants et autonomes. Les femmes et les filles membres du groupe d'impact de GEWEP II aussi bien des anciennes provinces que de celles nouvellement ajoutées ont affirmé au cours des échanges en focus groups que leur situation économique va en s'améliorant depuis qu'elles ont intégré les groupes NN.

Ces VSLA ont par ailleurs constitué des cadres dans lesquels les femmes et les filles se sont retrouvées épanouies sur beaucoup d'autres aspects, grâce aux formations dont elles ont bénéficié. Elles ont notamment accru leurs capacités en leadership. Les membres des GS qui ont eu accès à des instances ou des postes de décision, notamment dans les mécanismes locaux de gestion communautaire, affirment avoir accédé à ces positions grâce au renforcement des capacités dont elles ont bénéficié dans le cadre de GEWEP.

Les participants aux FGD révèlent aussi que leur épanouissement économique et les formations reçues ont généralement contribué à diminuer les VBG dont elles étaient victimes, amélioré leurs relations

avec leurs maris ainsi que leur niveau de prise de décision dans la gestion du du ménage et du patrimoine familial. L'instauration au sein des couples de relations de genre plus égalitaires et moins soumises aux VBG a également été à l'origine d'une meilleure réalisation de leurs droits en SSR, particulièrement en matière de planning familial. Les femmes et les filles sont en effet devenues plus conscientes de leurs droits, et les maris plus ouverts à la concertation dans ce domaine parce que plus conscient des enjeux y relatifs. Ainsi, le nombre de femmes sollicitant les structures de santé pour des services en rapport avec la SSR et celui des maris qui accompagnent leurs épouses au planning familial a augmenté dans les zones d'interventions.

Les progrès réalisés dans l'épanouissement des femmes et des filles membres bénéficiaires directes et indirectes ont également été renforcés par les interventions menés auprès des groupes cibles comme les hommes et les garçons membres des groupes NN. Les hommes de ces groupes ont été amenés à changer leurs attitudes dans leurs foyers et à donner les exemples aux autres hommes qu'ils fréquentaient. Quant aux jeunes gens membres des GS, ils ont, une fois acquis aux droits des femmes, contribué à l'amélioration du sort de leurs mères et de leurs sœurs au sein de leurs propres familles et au changement des attitudes et comportements des jeunes de leur génération dans leurs localités en faveur de la promotion des droits des femmes.

De fait, les progrès réalisés en matière de promotion des droits des femmes grâce à GEWE II vont au-delà des groupes d'impact ou mêmes des groupes cibles. La transformation est également réelle au sein des communautés, vu que certaines activités, telles les interventions en rapport avec la SSR, celles des couples Abatangamuco et des jeunes gens engagés touchent les communautés des zones d'actions dans leur ensemble. Les autorités administratives des zones d'action ont été acquises à l'idéal d'équité et d'égalité genre véhiculé par GEWE II, soutiennent les actions visant la concrétisation de cet idéal et font appel aux groupes de femmes, y compris celles des groupes NN, pour les aider à l'intégrer dans leurs propres activités. Ainsi, les actions de GEWE II ont réussi la transformation individuelle des groupes d'impact et des groupes cibles, mais également celle des relations dans les ménages et les communautés, de même que des structures et des institutions, ainsi que des normes sociales sur lesquelles ces derniers sont construits.

Les découvertes faites au cours des investigations liées à l'évaluation de GEWE II ont conduit à la formulation d'un certain nombre de recommandations :

Il faut réussir l'empowerment des femmes en même temps que la consolidation des couples. Il faut veiller à ce que l'autonomisation des femmes ne compromette pas la bonne cohabitation au sein des couples ou n'amène pas certains maris à geler leur contribution aux frais du ménage dès que leurs femmes commencent à amener un peu d'argent à la maison. L'implication des hommes dans le projet s'avère donc nécessaire, et l'approche par couples pourrait être une stratégie efficace pouvant contribuer à éviter ces effets négatifs.

Il est nécessaire de toucher un plus grand nombre de femmes et de façon effective. Cela sera facilité par le renforcement des capacités des leaders choisies et le suivi de leurs activités, la couverture en matière de mise en place des VSLA de toutes les collines des provinces cibles, en incluant les femmes élues collinaires parmi les bénéficiaires, ainsi que par l'appropriation effective de l'approche NN par le Gouvernement, tel que le Ministère en charge du Genre l'a déjà commencé. La réussite de cette appropriation sur une grande échelle nécessite l'appui de Care.

Renforcer la connexion des GS et de leurs membres avec les IMF. L'inclusion financière est un défi. Les GS et leurs membres devraient pouvoir diversifier et développer leurs AGR et au mieux s'orienter vers le développement de chaînes de valeur leur permettant d'être compétitives en étant complémentaires. Cela n'est pas possible si les GS ou leurs membres n'ont pas accès à des crédits consistants, et la connexion avec des IMF, encore embryonnaire, se présente comme une solution incontournable. Il s'avère alors indispensable d'explorer les possibilités de rendre les produits intéressants offerts par les IMF accessibles aux GS et à leurs membres.

Contribuer à l'amélioration de la participation des femmes dans les instances de prise de décision. Les formations et l'encadrement reçus au sein des GS permet une participation effective, mais l'occupation des positions et surtout des postes de décision reste tributaire des dispositions légales discriminatoires ou exploitées dans ce sens. Les activités de plaidoyer devraient insister sur l'amélioration du cadre légal de façon à garantir la représentation des femmes dans les instances et postes de décision dans tous les secteurs et à tous les niveaux, y compris le niveau collinaire. Elles ciblent le renforcement de la sensibilisation des acteurs impliqués, y compris les femmes, dans le sens de dépasser le quota minimum de 30%, mais également d'aller au-delà du nombre en investissant dans la qualité.

Maximiser les résultats des actions visant la promotion des droits des femmes en matière de SSR. Il faut reprendre le dialogue avec les leaders religieux et les leaders communautaires qui s'est arrêté avec fin 2018. Les messages des responsables des confessions religieuses qui contredisent ceux des agents de GEWEP sur terrain peuvent compromettre l'atteinte des résultats. Par ailleurs, les descentes de stratégies avancées qui sont faites une fois par an sont insuffisantes alors qu'elles sont très appréciées par la population. Il faudrait dans la mesure du possible revoir leur programmation de façon qu'elles soient trimestrielles.

Certains aspects du partenariat entre Care et ses partenaires pourraient être améliorés : Il faudrait : i) il faudrait inclure les plans de renforcement des capacités découlant de l'évaluation des partenaires dans le projet de chaque organisation; ii) gérer les conventions de partenariat et les contrats des staffs des partenaires d'exécution de façon à éviter des décalages préjudiciables à l'atteinte des résultats parce qu'entraînant des retards dans le démarrage des activités ; iii) éviter les retards dans les décaissements des fonds risquant d'avoir les mêmes effets, et mieux veiller à l'adéquation entre les besoins réels et les fonds alloués ; iv) prévoir la documentation et la dissémination des résultats des activités des partenaires par les organisations elles-mêmes, ce qui augmenterait leur visibilité, mais également celle de Care ; v) prendre en compte dans la planification du renforcement des capacités des acteurs celui des structures étatiques devant appuyer la pérennisation des acquis du projet.

Un certain nombre d'actions devraient être menées en vue d'améliorer la coordination des activités visant l'empowerment de la femme dans la zone d'action : i) inclure l'aspect coordination dans la programmation des activités des partenaires d'exécution; ii) veiller à la coordination des activités de Care et celles du Gouvernement, notamment en appuyant l'appropriation de l'approche NN par le Ministère en charge du genre, qui devrait se faire en veillant à l'harmonisation entre cette dernière et le plan d'action d'autonomisation des femmes en cours d'élaboration; iii) appuyer l'élaboration par le Gouvernement d'un mapping des intervenants œuvrant dans le domaine de l'autonomisation de la femme et des approches empruntées par chacun d'entre eux ; iv) appuyer le renforcement des



capacités du gouvernorat (les gouverneurs, les conseillers en charge de la coordination des ONG et les CDFC) sur l'approche NN et en matière de coordination.

ANNEXES